



## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

### — COMpte-rendu intégral —

Le mardi 23 septembre 2025 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 19 septembre 2025.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT	Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN
M. BOUCHET	M. CASANOVA	M. CIVEL
Mme GABADOU	Mme HACKE	M. ISARE
Mme LEMARDELEY	Mme ROSSET	

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Nazan EROL à Mme Corinne GABADOU, Mme Carole HOOGSTOEL à M. Édouard CIVEL et M. Laurent AUDOUIN à Mme Marine ROSSET.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 heures 40 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

M. Pierre CASANOVA, quitte la séance au point 13 et revient lors de la mise en discussion du point 16.

Mme Corinne GABADOU quitte la séance au point 35 et revient lors de la mise en discussion du point 36 donnant pouvoir à M. Pierre CASANOVA.

Ordre du jour définitif :

- 1 - **052025046** - Désignation du secrétaire de séance
- 2- **052025055** - Adoption de la procédure d'urgence
- 3 – **052025047** - Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025
- 4 – **052025054** - Délégation du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement à la Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement à l'effet de signer plusieurs conventions autorisant les associations à occuper un local à la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement
- 5 – **052025048** - Mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup> a la charge, au titre de l'exercice 2026
- 6 - **V052025056** - Vœu relatif à l'actualisation et à l'inscription d'équipements à l'inventaire 2026 des équipements de proximité du 5<sup>e</sup> arrondissement
- 7 - **2025 DDCT 137** - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026
- 8 - **2025 DDCT 140** - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2026
- 9 - **2025 DDCT 141** - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026
- 10 - **2025 DAC 306** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ervand Kotchar au 6 rue de l'École polytechnique à Paris 5<sup>e</sup>
- 11 - **2025 DAC 352** - Subventions (37 500 euros) et conventions avec 2 établissements cinématographiques parisiens
- 12 - **2025 DAE 47** - Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi
- 13 - **2025 DAE 61** - Conventions et subventions (403 500 euros) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi
- 14 - **2025 DAE 70** - 6 rue Jean Calvin (5<sup>e</sup>) : renouvellement du transfert de gestion d'un volume à l'ESPCI (Institut Pierre-Gilles de Gennes)
- 15 - **2025 DASCO 67** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (79 500 euros), subventions d'équipement (14 400 euros) et subventions pour travaux (140 255 euros)
- 16 - **2025 DASCO 68** - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros)
- 17 - **2025 DASCO 69** - Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros)
- 18 - **2025 DASCO 70** - Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (114 446 euros)
- 19 - **2025 DASCO 74** - Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

**20 - 2025 DASCO 99** - Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE  
– Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025

**21 - 2025 DFPE 104** - Subventions (12 635 786 euros) et avenants n° 1 avec la fondation  
Œuvre de la Croix Saint-Simon (19<sup>e</sup>) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant

**22 - 2025 DLH 198** - Réalisation, 5 rue Lagrange (5<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de  
9 logements sociaux par HABITAT SOCIAL FRANÇAIS - Subvention (69 445 euros)

**23 - 2025 DLH 244** - Avenant n° 19 à la concession de lutte contre l'habitat indigne avec la  
SOREQA

**24 - 2025 DSOL 143** - Subventions (9 000 euros) à 4 associations et convention annuelle avec  
2 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 5<sup>e</sup> arrondissement 2025

**25 - 2025 DSP 49** - Dotations (2 116 142 euros) et avenants pour le financement des 9 centres  
de santé sexuelle associatifs

**26 - 2025 DVD 57** - Subventions - Conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov  
et la FNAUT

**27 - 2025 DVD 98** - Stationnement de surface – Économie Sociale et Solidaire

**28 - 2025 DVD 107** - Parc de stationnement SOUFFLOT (Paris 5<sup>e</sup>) - Principe de délégation  
pour la modernisation et l'exploitation du parc

**29 - 2025 DAE 160** - Prolongation des délégations de service public pour la gestion des  
marchés découverts parisiens

**30 - 2025 DEVE 66** - Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation  
participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)

**31 - 2025 DPE 39** - Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris

**32 - 2025 DVD 29** - Parc de stationnement Bercy Seine (12<sup>e</sup>) - Avenant n° 10 à la convention  
de concession pour la prorogation de la durée d'exploitation et modification des dispositions  
tarifaires du pass autocar. **RETIRÉE EN COURS DE SÉANCE**

**33 - V052025049** - Vœu relatif à l'apposition d'une plaque gravant les noms des fondateurs  
du judo sur la façade de l'ESTP. **RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**

**34 - V052025050** - Vœu relatif à l'ajout d'installations pour les bébés dans les vestiaires de  
piscine. **RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**

**35 - V052025052** - Vœu relatif à l'ouverture de cours d'école le samedi aux enfants et aux  
familles

**36 - V052025057** - Vœu visant à pérenniser le financement des heures supplémentaires des  
agents de police municipale volontaires pour assurer des patrouilles en soirée

**37 - V052025051** - Vœu visant à apposer une plaque en hommage à Pierre Barouh au 11 rue  
de l'Estrapade

## **1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Mme Florence BERTHOUT**, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, propose que M. Philippe BOUCHET, Conseiller d'arrondissement, chargé de la vie économique, de l'emploi, de l'apprentissage et du tourisme, soit désigné secrétaire de séance.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs  
Pour : 14 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**M. Philippe BOUCHET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## 2 – ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous demande de voter sur la procédure d'urgence, quatre délibérations nous étant parvenues hors délai. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs  
Pour : 14 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2025

**Mme Florence BERTHOUT** : Je soumets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 16 juin. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs  
Pour : 14 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## 4 – 052025054 - DÉLÉGATION DU CONSEIL DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT À LA MAIRE DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT À L'EFFET DE SIGNER PLUSIEURS CONVENTIONS AUTORISANT LES ASSOCIATIONS À OCCUPER UN LOCAL À LA MAIRIE DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède tout de suite la parole à Édouard CIVEL qui va nous rapporter la délégation du Conseil à votre serviteur pour signer plusieurs conventions autorisant des associations à occuper un local à la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Édouard CIVEL** : Merci, Madame la Maire. Il s'agit à l'aune des élections municipales qui approchent de permettre à Madame la Maire de signer une prolongation des conventions d'occupation de locaux au sein de la mairie pour plusieurs associations du 5<sup>e</sup> arrondissement jusqu'en mars prochain, à l'occasion des prochaines municipales. Cela

concerne donc l'association Club de Bridge du 5<sup>e</sup>, Croix-Rouge française, Parcours des sciences, Œuvres de la Mie de pain et l'ARCAS.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je précise qu'une de ces associations, conformément au règlement, paie une location. C'est le bridge, qui est là depuis des années et des années. Évidemment, les autres ne paient pas de location. Avis favorable ? C'est une prolongation. Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La délégation du conseil est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **5 – 052025048 - MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DONT LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5<sup>E</sup> A LA CHARGE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous avons maintenant une délibération un peu technique qui est la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité. Comme chaque année, il y a quelques erreurs matérielles qui se sont glissées, raison pour laquelle nous devons adopter un vœu qui corrige ces erreurs matérielles. Je vais être très rapide. Il s'agit de ne pas avoir, de bien considérer, même si c'est un groupe scolaire, les deux écoles Pontoise et Poissy comme deux ensembles immobiliers distincts. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il vous est demandé qu'on distingue bien Cujas et Cousin, même si c'est un ensemble avec une même directrice. Une petite erreur s'était glissée sur la place Maurice, non pas Audoin, mais Audin, qui est en face de la pharmacie. Vous ne m'en voudrez pas de réparer cette erreur matérielle.

**Mme Marine ROSSET** : Il aura essayé !

**Mme Florence BERTHOUT** : Il aura essayé, voilà ! En même temps, c'est Maurice. Sur le square Paul-Painlevé, c'est la place Paul-Painlevé, mais c'est le square Samuel-Paty. Ce qui est un peu embêtant, c'est que c'était déjà le cas l'année dernière pour Poissy et Pontoise, Cousin et Cujas, etc.. Et puis, avant-dernière chose, le square Saint-Médard. Il est acté depuis toujours que c'est le square Saint-Médard Miss.Tic. Et la dernière chose, petite erreur matérielle, le square des Arènes de Lutèce est aussi rue des Arènes. Oui ? Je vous en prie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je n'ai pas vérifié puisque cela vient d'arriver, mais il me semble me souvenir que le square Saint-Médard Miss.Tic s'appelle en réalité le jardin Saint-Médard - Square Miss.Tic.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, mais là, on nous disait juste...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Oui, oui, d'accord.

**Mme Florence BERTHOUT** : Donc on leur en a fait part pour qu'il y ait bien les deux noms, tout simplement. Oui ?

**M. Alexandre BARRAT** : Je voulais justement rappeler que c'était moi qui étais intervenu dans le conseil.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, mais attendez. Vous êtes d'accord ou pas ? Parce qu'on ne va pas en finir.

**M. Alexandre BARRAT** : Non, mais parce que le square se serait appelé square Miss.Tic sans mon intervention et également celle d'Anne BIRABEN au Conseil de Paris. Merci d'avoir fait faire ces corrections. Mais j'avais aussi une question sur le document parce qu'il y a un jardin qui dénote, qui n'apparaît pas comme les autres et pour lequel l'information est tronquée. C'est le Jardin des Patriarches, au 3 passage des Patriarches. On nous indique qu'il est un espace vert au sein d'un établissement municipal. Et donc de quoi s'agit-il ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Je n'en sais rien, mais là cela n'influe pas, cela n'impacte pas...

**M. Alexandre BARRAT** : C'est un document qu'on nous demande d'entériner donc...

**Mme Florence BERTHOUT** : Cela n'impacte pas l'inventaire. On ira vérifier cela, parce qu'il faut vérifier. Mais cela n'impacte pas l'inventaire. On est bien d'accord. Pour vous répondre, c'est le jardin partagé, tout à fait.

**Mme Marine ROSSET** : Vous indiquez dans le vœu que la disparition de leur mention complique le bon fonctionnement quotidien des bâtiments en question. Et donc, je voulais savoir quels étaient...

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, c'est pour Pontoise-Poissy. Si vous dites Poissy-Pontoise, imaginons, vous voyez que, quand on veut faire des interventions pour réparer les ouvrants, etc., on ne sait pas sur quel local...

**Mme Marine ROSSET** : On balade les gens.

**Mme Florence BERTHOUT** : Voilà, exactement.

**Mme Marine ROSSET** : Entendu.

**Mme Florence BERTHOUT** : Donc c'est plus par souci de fluidité et d'interventions optimales, vous voyez. À chaque fois on se dirait « alors, est-ce que c'est là ? ». Et, en fait c'est ça qui avait justifié le fait qu'on voulait vraiment les distinguer, y compris pour les services. Vous parlez de jardin, vous parlez de ce que vous voulez en termes de travaux, on ne sait plus de quel établissement physique, on parle. C'est vraiment pour ces raisons-là.

**Mme Marine ROSSET** : D'accord. Et pardon, mais je vais au bout. On l'avait renommé Charles Aznavour.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, mais non. Parce qu'on n'a toujours pas fait le changement de dénomination.

**Mme Marine ROSSET** : D'accord.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est pour des raisons vraiment, pour le coup, de manque de disponibilité de la famille. Voilà. Merci beaucoup. Je soumets cette mise à jour de l'inventaire. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**6 - V052025056 - VŒU RELATIF À L'ACTUALISATION ET À L'INSCRIPTION D'ÉQUIPEMENTS À L'INVENTAIRE 2026 DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DU 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**Le V052025056 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**7 - 2025 DDCT 137 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2026**

**Mme Florence BERTHOUT** : Ensuite, il faut voter l'inventaire des équipements de proximité. Il s'agit d'une délibération-cadre, purement technique, qui concerne tous les inventaires. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DDCT 137 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**8 - 2025 DDCT 140 - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2026**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Pierre CASANOVA qui va rapporter la DDCT 140, également technique. Cher Pierre.

**M. Pierre CASANOVA** : Je ferai bref. Il s'agit ici de déterminer le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale pour l'année 2026. Il vous est proposé de reprendre la même répartition qui est mise en œuvre depuis 2009, c'est-à-dire d'attribuer à chaque arrondissement une dotation forfaitaire identique, puis à hauteur de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement suivant la statistique la plus récente, et enfin d'attribuer 50 % des crédits restants en fonction de critères socio-économiques, à raison de 40 % au prorata de la répartition des foyers fiscaux relevant de la première tranche de l'IRPP, et 10 % pour atteindre les effectifs scolaires de l'arrondissement. Voilà pour l'essentiel et je vous propose, mes chers collègues, d'approuver ce projet de détermination du cadre.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable pour la détermination du cadre ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**La 2025 DDCT 140 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **9 - 2025 DDCT 141 - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT – DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2026**

**Mme Florence BERTHOUT** : Autre délibération un peu technique aussi, la DDCT 141.

**M. Pierre CASANOVA** : Il s'agit ici du cadre-investissement. Comme vous vous en souvenez, il est proposé chaque année d'autoriser des dépenses et il vous est proposé pour 2026 d'autoriser ces dépenses dans les conditions suivantes : d'abord, les réalisations de travaux liées à des dépenses d'investissement, à condition qu'elles soient conformes évidemment aux lois et règlements ; deuxièmement, que les avis et autorisations soient préalablement obtenus ; et enfin que ces décisions s'appliquent aux équipements non visés au 225-11-16 du Code général des collectivités territoriales. L'ensemble de ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la dotation d'investissement des états spéciaux d'arrondissement. Il est distinct évidemment du BP 2026. Je vous propose d'approuver cette résolution.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs  
Pour : 14 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**La 2025 DDCT 141 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **10 - 2025 DAC 306 - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ERVAND KOTCHAR AU 6 RUE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE À PARIS 5<sup>E</sup>**

**Mme Florence BERTHOUT** : À nouveau, la parole à Pierre Casanova pour la DAC 306 : l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ervand Kotchar à la demande de Madame l'Ambassadrice d'Arménie.

**M. Pierre CASANOVA** : Absolument. Cette plaque serait apposée au 6 rue de l'École polytechnique dans notre bel arrondissement et elle porterait la mention suivante : « Ervand Kotchar (1899-1979), peintre et sculpteur arménien, a vécu et travaillé dans ce bâtiment de 1924 à 1930. Créateur de « la peinture dans l'espace », il est devenu un pont entre Paris et l'Arménie ». Quelques mots très brefs sur ce bel artiste. Il est né, comme je le disais, en 1899, mais à Tiflis, en Géorgie, car c'est le sort des chrétiens d'Orient d'appartenir à des territoires dont les frontières ont été régulièrement réécrites par l'histoire et les puissances dominantes. Il a passé un séjour important à Paris entre 1923 et 1936. Il a participé notamment au Salon des Indépendants en 1924, puis à l'exposition Panorama de l'art contemporain, où ses œuvres figuraient aux côtés de celles de Braque, Chagall, Matisse, Miro, Picasso, Utrillo, Vlaminck, et d'autres figures de l'époque. En 1930, il a épousé, si je puis dire, une compatriote, Méliné Ohanian, et il a poursuivi ses recherches, notamment via l'exposition d'œuvres cubistes surréalistes et abstraites en 1932. Enfin, en 1936, il a posé sa signature au *Manifeste dimensioniste* aux côtés de Jean Arp, Calder, Miro, Duchamp. L'année suivante, en 1937, il est retourné en ce qui est devenu l'Arménie depuis, mais qui était sous domination communiste, ce qui lui a valu, tout simplement parce qu'il avait pris la défense de la liberté

artistique, un séjour en prison pour propagande antisoviétique et antirévolutionnaire. C'est toujours des souvenirs qu'il faut rappeler. En 1942, il a de nouveau été arrêté. Puis, après-guerre, il a connu un sort plus paisible ainsi qu'une gloire croissante dans sa région qui n'a pas été ignorée des Français. On peut d'ailleurs noter que le Centre Pompidou dans les années 1960, en 1963 précisément, a fait l'acquisition d'un de ses tableaux et que le Louvre à Paris en 1970 a inclus ses œuvres dans une exposition importante sur la culture arménienne. Il est mort en 1979 à Erevan.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Un artiste qui a reçu le titre d'artiste d'honneur de la République d'Arménie, ce qui prouve qu'il avait beaucoup servi la cause arménienne. Avis favorable, j'imagine ?

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**2025 DAC 306 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **11 - 2025 DAC 352 - SUBVENTIONS (37 500 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 2 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je remercie notre cher collègue qui va maintenant rapporter la DAC 252 qui concerne un seul cinéma dans le 5<sup>e</sup>. Cher Pierre.

**M. Pierre CASANOVA** : Il y en a deux, mais nous ne parlerons que de celui qui nous concerne puisqu'il est dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit du cinéma La Clef. Le cinéma La Clef rappelle beaucoup de souvenirs non seulement aux cinéphiles, mais aussi aux assistants de ce beau conseil d'arrondissement, car à de nombreuses reprises, les uns et les autres, mais surtout Florence BERTHOUT, ont évoqué le sort fragile, puis le risque de fermeture complète, puis les pourparlers, et enfin la renaissance que nous saluons désormais, puisqu'il est acquis que, via l'association La Clef Revival, il a été décidé de relancer cette affaire de façon indépendante et associative. L'exposé des motifs utilise l'écriture inclusive dont seule la direction des affaires culturelles à la Mairie de Paris a le secret. Je ne peux vous dire que ce que j'ai décrypté, c'est-à-dire la substantifique moelle. Il s'agit de les aider via une subvention de fonctionnement, notamment après la remise aux normes du bâtiment qui a eu lieu. L'ouverture est imminente puisqu'on nous annonce le 10 octobre 2025. Évidemment, nous sommes constants dans notre soutien à cette belle aventure du cinéma associatif et indépendant, et nous recommandons chaudement le soutien unanime et le vote de cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Programmation bénévole avec une billetterie au prix libre, ce qui est quand même incroyable.

**Mme Marine ROSSET** : Simplement une petite précision, puisqu'à la suite de cette délibération, j'ai pris contact avec La Clef. A priori, la date du 10 octobre est optimiste.

**Mme Florence BERTHOUT** : Cela ne m'étonne pas.

**Mme Marine ROSSET** : Ce sera à l'automne, mais je crois qu'il y a un peu de retard dans les travaux et la programmation.

**Mme Florence BERTHOUT** : En allant sur place, je me disais que le 10 octobre, c'était quand même... Mais en tout cas, avant la fin de l'année.

**M. Pierre CASANOVA** : Cela ne remet pas en cause notre vote.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable de tous et de toutes pour cette subvention de fonctionnement de 20 000 euros.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DAC 352 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **12 - 2025 DAE 47 - SUBVENTIONS ET CONVENTIONS (1 013 500 EUROS) AVEC 59 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Philippe BOUCHET qui va nous rapporter la DAE 47 qui concerne une association de chez nous, cher Philippe. On est bien d'accord ?

**M. Philippe BOUCHET** : Il s'agit effectivement de subventions et de conventions avec 59 structures menant des actions d'insertion pour l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi. On a déjà eu l'occasion d'avoir un certain nombre d'interventions. Ce sont les acteurs qui sont importants dans la réinsertion de différents publics qui effectivement sont ressortis de l'emploi, bénéficiaires ou non du RSA, parfois même plus du tout. Effectivement, on a eu l'occasion à chaque fois de les soutenir. En ce qui concerne cette délibération, il y a Les Enfants du canal, qui est une entreprise d'insertion et pour qui on propose une convention annuelle d'objectifs sur les différents sujets qu'elle reprend. Donc on retrouve un certain nombre de chiffres en termes d'équivalents temps plein, de validations. À chaque fois, tous les six mois à peu près, on suit effectivement. Ce sont des dossiers qui sont très suivis en termes de financement d'équivalents temps plein pour des personnes qui vont avoir un travail dans certains domaines et qui vont pouvoir re-renter et se réinsérer dans le monde du travail. Il y a aussi une subvention de 1 000 euros pour la Table de Cana, dans le cas où c'est une association d'insertion dans le domaine de la restauration. Elle propose un certain nombre de choses. Je voudrais proposer de voter comme nous l'avons fait précédemment en ce qui concerne les associations que nous connaissons, puisque c'est la remontée que nous faisons auprès du Conseil de Paris, pour ces deux associations par un vote disjoint pour...

**Mme Florence BERTHOUT** : Celles qui concernent notre arrondissement.

**M. Philippe BOUCHET** : Pour celles qui concernent notre arrondissement et de manière positive.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors, attendez. Pour qu'on soit bien d'accord, il y a Les Enfants du canal et il y a une subvention d'ailleurs très modeste pour la Table de Cana, qui va bénéficier d'une autre subvention dans la prochaine délibération. Donc on vote pour deux. On est d'accord, cher collègue ?

**M. Philippe BOUCHET** : C'est cela.

**Mme Florence BERTHOUT** : Voilà, donc deux qui sont : article 38 pour la Table de Cana, et l'autre, c'est quel article ?

**M. Philippe BOUCHET** : C'est l'article 38 pour la Table de Cana, et pour Les Enfants du canal, l'article 15.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors, article 15, pour qu'on soit tous d'accord. On est d'accord, chers collègues ? Donc article 15 et article 38, pour ce qui concerne le 5<sup>e</sup> arrondissement. D'accord, on est tous favorables ?

**Mme Marine ROSSET** : Non, j'ai une demande de clarification. Peut-être que je me perds aussi dans les subventions, mais dans la délibération, dans le tableau, on a aussi Emmaüs Défi qui est...

**Mme Florence BERTHOUT** : Vous voyez où Emmaüs Défi ?

**Mme Marine ROSSET** : Rue Monge, dans la DAE 47, dans le tableau de la fin.

**M. Philippe BOUCHET** : Alors, ils sont là, mais est-ce que cela concerne leur activité dans le 5<sup>e</sup> arrondissement ? Ils sont présents dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, effectivement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il faut qu'on les mette. Si. Ils sont présents dans le 5<sup>e</sup>.

**Mme Marine ROSSET** : Ils sont rue Monge, et puis il y a Emmaüs Alternatives aussi à Césure.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je suis d'accord. Il faut qu'on rajoute Emmaüs, parce que, même si on ne sait pas...

**Mme Marine ROSSET** : Et les deux branches.

**Mme Florence BERTHOUT** : Bien sûr. Tout à fait d'accord. Madame la directrice générale adjointe, vous vérifiez les articles. Donc nous sommes tous d'accord pour dire que ce sont les quatre associations qui œuvrent dans le 5<sup>e</sup> arrondissement : Emmaüs Alternatives, Emmaüs Défi, chers collègues, la Table de Cana et Les Enfants du canal. Cela vous va ? Je vous remercie. Avis favorable sur ces subventions à des associations tout à fait remarquables.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DAE 47 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

### **13 - 2025 DAE 61 - CONVENTIONS ET SUBVENTIONS (403 500 EUROS) AVEC 15 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI**

**Mme Florence BERTHOUT** : La DAE 61, chers collègues, est à nouveau une subvention pour la Table de Cana, très spécifiquement.

**M. Philippe BOUCHET** : On retrouve la Table de Cana très spécifiquement, et pour un projet très spécifique qui est d'obtenir une certification. C'est la certification ISO 20121, que

nous connaissons tous, mais qui concerne plus particulièrement effectivement la structuration d'événementiel et de logistique. C'est un type de norme qui a été mis en place après les Jeux olympiques de Londres, donc en 2012, spécifiquement pour mesurer l'impact de l'événementiel et pouvoir réduire cet impact. Donc pour l'ISO 20121, c'est une subvention qui est demandée à la réalisation d'un certain nombre d'acquisitions d'équipements. Il y a pour à peu près une vingtaine de milliers d'euros pour la partie acquisition du projet et concernant l'achat des normes, l'achat des documents, l'achat d'un certain nombre d'éléments qui permettront effectivement de mettre et de lancer le travail sur la mise aux normes de la Table de Cana. S'ajoute à cela une subvention de fonctionnement de 50 000 euros. Alors, de 45 000 euros. Pardon, de 25 000 euros, 5 000 euros étant pris sur des financements privés d'un don qui a été fait à la Table de Cana. Donc de la même façon, je vous propose, et je pense qu'on a fait le tour du sujet, de voter positivement pour cet octroi auprès de cette structure.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci infiniment. Ils sont à l'IMA surtout, à Cluny. J'avoue que j'ai un doute pour les Bernardins. Il faudra que l'on revérifie.

**M. Philippe BOUCHET** : Le siège est à Antony, mais ils sont présents effectivement ici.

**Mme Florence BERTHOUT** : En tout cas, ils sont présents à Cluny et l'IMA, j'en suis sûre. J'ai un petit doute pour les Bernardins. Ils y étaient. Je ne sais plus s'ils y sont. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie infiniment.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs

Pour : 13 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DAE 61 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **14 - 2025 DAE 70 - 6 RUE JEAN CALVIN (5<sup>E</sup>) : RENOUVELLEMENT DU TRANSFERT DE GESTION D'UN VOLUME À L'ESPCI (INSTITUT PIERRE-GILLES DE GENNES)**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Édouard CIVEL qui va rapporter la DAE 70 sur le renouvellement du transfert de gestion d'un volume à l'ESPCI.

**M. Édouard CIVEL** : Merci, Madame la Maire. Il s'agit de la gestion des locaux de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour l'ESPCI. La première convention, le premier transfert de gestion, datait de 2012 si je ne m'abuse. Donc il s'agit de le renouveler. L'Institut Pierre-Gilles de Gennes est le hotspot de l'ESPCI qui permet de faire les recherches sur toutes les activités en matière de microfluidique, avec notamment un certain nombre de startups qui en sont issues. Je vous propose de voter favorablement à cette délibération. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est une question assez classique. Avis favorable ? Je vous en prie.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je ne participe pas au vote.

**Mme Florence BERTHOUT** : En tant que présidente de l'ESPCI.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je dois me déporter.

**Mme Florence BERTHOUT** : Parfait. Voilà. On vote tous favorablement. Je vous en remercie.

Votants : 12 dont 3 pouvoirs  
Pour : 12 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 1 (Mme LEMARDELEY)

**La 2025 DAE 70 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**15 - 2025 DASCO 67 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (79 500 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (14 400 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (140 255 EUROS)**

**Mme Corinne GABADOU** : La DASCO 67 concerne les collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement. Au total, 79 500 euros. Subventions d'équipement, 14 400 euros et subventions pour travaux, 140 255 euros. Nous, en ce qui nous concerne, il s'agit, pour le collège Rognoni, d'une subvention de 623 euros pour remplacer une porte coupe-feu, ce qui correspond aux attentes de l'établissement. Pour le collège Queneau, une subvention de 906 euros, ce qui correspond également aux attentes de l'établissement pour le renouvellement de filtres à charbon de l'armoire de stockage du laboratoire de physique-chimie. Et pour le collège Alviset, une subvention de 216 euros pour un diagnostic de système de sécurité incendie de l'établissement. Et c'est ce qui correspond aux attentes de l'établissement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Parfait. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs  
Pour : 13 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**La 2025 DASCO 67 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**16 - 2025 DASCO 68 - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2026 (7 279 809 EUROS)**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous passons à la DASCO 68.

**Mme Corinne GABADOU** : La DASCO 68 concerne les collèges.

**Mme Florence BERTHOUT** : Donc on est sur les dotations initiales.

**Mme Corinne GABADOU** : Oui, sur les dotations initiales. En ce qui concerne le collège Rognoni, dotation initiale de 31 824 euros pour 2026, dont 676 euros pour la dotation vêtements de travail. Pour l'année 2025, le collège avait obtenu 34 753 euros de dotation initiale. Donc une baisse de 3 000 euros de la dotation initiale entre 2025 et 2026. Cela ne permettra plus de financer la sortie pédagogique des élèves de sixième dans une ferme en Normandie. Ce n'est pas cool. Et les projets des élèves devront être réduits. Le collège aurait donc souhaité obtenir davantage. C'est une première chose. Toutes les dotations sont à la baisse. Collège Queneau, dotation initiale de 50 041 euros en 2026, dont 1 204 euros pour la dotation vêtements de travail. Pour l'année 2025, le collège avait obtenu 80 639 euros de dotation initiale, donc une diminution d'environ 30 000 euros de la dotation initiale entre 2025 et 2026. Quant au collège Alviset, dotation initiale de 117 865 euros en 2026, dont 1 468 euros

pour la dotation vêtements de travail, et 7 000 euros pour les installations sportives. Pour l'année 2025, le collège avait obtenu 34 750 euros.

**Mme Florence BERTHOUT** : N'allons peut-être pas trop dans le détail. Si je peux me permettre, chère collègue, ce qu'il faut peut-être, c'est que l'on voie la baisse de dotation globale.

**Mme Corinne GABADOU** : Donc une diminution d'environ 1 500 euros de la dotation initiale entre 2025 et 2026.

**Mme Florence BERTHOUT** : Voilà, c'est ça.

**Mme Corinne GABADOU** : Il y a des baisses partout. C'est énorme.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est quand même une baisse très substantielle. C'est ce que je voudrais quand même qu'on retienne parce que ce détail est très bien argumenté, mais enfin, ce qu'il faut qu'on retienne, c'est quand même qu'il y a une diminution de 30 000 euros de la dotation initiale.

**Mme Marine ROSSET** : 3 000 euros.

**Mme Corinne GABADOU** : 30 000.

**Mme Florence BERTHOUT** : De 30 000.

**Mme Corinne GABADOU** : 30 000 euros.

**Mme Florence BERTHOUT** : 30 000 euros. La dotation initiale baisse de 30 000 euros. C'est pour ça qu'il vaut mieux qu'on n'aille pas dans le détail et qu'on aille au résultat des courses, si j'ose dire. Baisse de 30 000 euros de la dotation initiale entre 2025 et 2026. Donc la principale et les représentants de parents d'élèves, évidemment, sont un peu inquiets. On ne va pas faire de grands débats, mais on ne peut pas à chaque fois, comment dirais-je, baisser les dotations quand on a des collèges, des établissements, qui ont des fonds de roulement à peu près corrects simplement pour prévoir l'avenir.

**Mme Marine ROSSET** : Pardon, excusez-moi, mais quand même 30 000 euros, ce n'est pas effectivement 1 500 comme à Alviset, etc. C'est une réfaction qui est faite parce que l'on considère que leur fonds de roulement est trop élevé ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, je pense que c'est ça.

**Mme Corinne GABADOU** : Oui.

**Mme Florence BERTHOUT** : Et en plus, sans aller dans le détail, nous avons un changement de principal. Et donc, je pense qu'un certain nombre de projets n'ont pas été totalement actés.

**Mme Marine ROSSET** : Il y avait peut-être des reliquats qui ont été repris.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il y a des projets. Donc, il va falloir que nous intervenions pour qu'on remette cela à niveau.

**Mme Marine ROSSET** : Je suis très attachée à l'autonomie des établissements, à ce qu'ils puissent effectivement mener les projets nécessaires. Après, c'est vrai que la vocation des collèges n'est pas de thésauriser de l'argent, et il faut que cet argent serve pour des projets pédagogiques, etc.

**Mme Florence BERTHOUT** : D'accord. Je vous explique le sujet. En fait, il y a eu un changement et il y a des projets qui devaient se faire qui ont été mis en stand-by.

**Mme Marine ROSSET** : 30 000, c'est beaucoup quand même.

**Mme Florence BERTHOUT** : 30 000, c'est énorme. Qu'est-ce qu'on fait ? On passe au vote ?

**Mme Corinne GABADOU** : On passe au vote, oui.

**Mme Florence BERTHOUT** : On va voter, mais accordez-moi qu'on vote un peu... En même temps, il faut que les collèges aient leurs dotations. Donc on ne va pas voter contre. Il faut bien qu'ils aient les financements.

**Mme Marine ROSSET** : Oui, et cela peut être rattrapé dans l'année...

**Mme Florence BERTHOUT** : Exactement, c'est ce qu'il faut qu'on demande.

**Mme Marine ROSSET** : ... avec une dotation.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il faut qu'on demande à rattraper cela. Et on leur a demandé de préparer de manière construite les demandes avec des projets adossés. Avis favorable ? Sous réserve évidemment de toutes les remarques que nous venons de faire et je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DASCO 68 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **17 - 2025 DASCO 69 - COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2026 (2 588 782 EUROS)**

**Mme Corinne GABADOU** : Dotation initiale également pour l'année 2026 versée aux collèges imbriqués dans un lycée. Donc le lycée Henri-IV, dotation initiale de 98 731 euros pour 2026, dont 83 731 pour les charges générales et 15 000 euros pour les transports vers les installations sportives. Pour l'année 2025, l'établissement avait obtenu 109 472 euros, donc une baisse d'environ 10 000 euros de la dotation initiale entre 2025 et 2026. Ensuite, le lycée Lavoisier, dotation initiale de 90 762 euros pour 2026 dont 55 762 pour les charges générales et 35 000 euros pour les transports vers les installations sportives. Pour l'année 2025, l'établissement avait obtenu 86 835, donc une hausse, là, d'environ 4 000 euros de la dotation initiale.

**Mme Florence BERTHOUT** : Là encore, on ne va pas ouvrir de grands débats, mais on voit bien que ce qui risque d'être impacté, notamment, c'est ce sur quoi on s'est battus aux côtés des proviseurs : les déplacements vers les installations sportives. J'avais passé beaucoup, beaucoup de temps sur cette question, notamment avec Madame la proviseure du lycée Henri-IV, et les déplacements en métro vers les installations sportives ne sont pas possibles, même si on aimerait bien. Mais pour plein de raisons, ils mettent plus d'une heure pour aller à l'installation sportive en prenant des transports en commun, parce que ce n'est pas direct. Donc là, il y a un sujet. Avis favorable quand même ? Avis favorable, et je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs  
Pour : 14 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**La 2025 DASCO 69 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**18 - 2025 DASCO 70 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX PROJETS DES COLLÉGIENS (114 446 EUROS)**

**Mme Corinne GABADOU** : C'est un budget de 114 446 euros en général. Nous, en ce qui nous concerne, le collège Rognoni a une dotation de 2 391 euros pour la végétalisation dans les salles de classe, l'achat de jeux d'échiquiers, de pendules, etc. Et cela correspond aux attentes de l'établissement. Voilà, c'est tout.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est tout, parce qu'en fait il n'y en a qu'un. Avis favorable, je vous remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs  
Pour : 14 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**La 2025 DASCO 70 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**19 - 2025 DASCO 74 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1 199 196 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

**Mme Florence BERTHOUT** : La DASCO 99, chers collègues. Là, on est sur quelque chose d'assez technique, mais qui en même temps est important.

**Mme Corinne GABADOU** : Il y a la 74 avant.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ah oui, je veux vraiment aller trop vite. Excusez-moi, la 74. Pardonnez-moi. Les collèges publics parisiens, dotations de la Ville pour les actions éducatives des collèges publics, c'est important. Allez-y, je vous en prie, parce qu'en plus il y a beaucoup à dire.

**Mme Corinne GABADOU** : Collège Queneau, dotation de 2 339 euros : achat de matériel pour le projet harcèlement des élèves et financement de voyages scolaires. Cela correspond aux attentes de l'établissement. C'est une bonne nouvelle.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alviset ?

**Mme Corinne GABADOU** : Ensuite, Alviset, dotation de 3 342 euros : financement d'intervenants externes pour sensibiliser les élèves sur le numérique, intervention d'un sportif professionnel en situation de handicap pour sensibiliser les élèves de sixième sur le handisport. Et cela correspond aux attentes de l'établissement.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est cela qu'il faut retenir.

**Mme Corinne GABADOU** : Tout cela est positif.

**Mme Florence BERTHOUT** : Et Rognoni ?

**Mme Corinne GABADOU** : Rognoni, dotation de 630 euros. Ils ne sont pas très exigeants, je trouve. Financement de séances de capoeira pour les élèves ULIS et entretien du compost du collège. Cela correspond aux attentes de l'établissement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Voilà, c'est pour cela que j'allais assez vite. Alors DASCO 74, là, nous pouvons tous voter des deux mains.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

**La 2025 DASCO 74 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **20 - 2025 DASCO 99 - AGENTS DE L'ÉTAT LOGÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS UN EPLE – ACTUALISATION DU FORFAIT DES PRESTATIONS ACCESSOIRES POUR 2025**

**Mme Florence BERTHOUT** : Il s'agit de l'actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2025. Bon, comme aurait dit Monsieur de La Palice, c'est une actualisation. Autrement dit, c'est le loyer, pour faire court, que paient les agents qui sont logés par nécessité absolue de service dans un EPLE. Avis favorable ? Voilà, je vous épargne les considérations techniques des montants applicables.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DASCO 99 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **21 - 2025 DFPE 104 - SUBVENTIONS (12 635 786 EUROS) ET AVENANTS N° 1 AVEC LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON (19<sup>E</sup>) POUR SES 30 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous passons à la DFPE 104. C'est le final de Corinne GABADOU. Chère Corinne, la DFPE 104 est donc la subvention et l'avenant avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon qui concerne Tambour et Trompette chez nous.

**Mme Corinne GABADOU** : Cela concerne chez nous Tambour et Trompette. Je vais défendre évidemment cette délibération, mais je mets des conditions parce que cela fait quatre fois que j'essaie de joindre les responsables de la fondation. Impossible de les joindre par téléphone. La crèche Tambour et Trompette, à chaque commission, n'accepte pas d'enfants. Ils ne jouent pas le jeu. À chaque fois, c'est complexe. Je ne sais pas comment elle recrute ses enfants, mais à mon avis elle le fait en dehors de la mairie.

**Mme Florence BERTHOUT** : Enfin, n'avançons pas... Soyons prudents.

**Mme Corinne GABADOU** : Parce qu'à chaque fois, il y a des enfants, ils viennent bien de quelque part. Donc je ne sais pas d'où. Donc ils ne jouent pas le jeu. Donner une subvention à des gens qui ne jouent pas le jeu, je ne vois pas trop l'intérêt. Donc je tenais à le signaler et à le souligner. Donc c'est la DFPE 104 subventions et avenants avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour ses établissements petite-enfance. Nous, en ce qui nous concerne... Je ne retrouve pas ce que j'ai écrit.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pendant que tu recherches les chiffres, il y a un sujet. Je vais écrire, parce que ça n'est pas normal. Je suis désolée. Je l'avais fait d'ailleurs, pour l'autre fondation, et j'ai appelé l'attention du directeur déjà de la DFPE, cela fait plusieurs fois, sur le fait, je le dis, que moi, je défends l'associatif en complémentaire. Mais je le défends quand les règles sont bien partagées. Et là, notre collègue a raison, cela ne peut pas continuer comme cela. Donc, soit on joue pleinement le jeu, c'est-à-dire que c'est transparent, c'est-à-dire qu'on exige que les directeurs de ces crèches-là participent à la Commission d'attribution des places en crèches. Je me permets de signaler que ce n'est pas l'objet ici, mais qu'il n'y a pas d'obligation. Dans les relations entre la Ville et ces crèches, il n'y a pas d'obligation. Et moi, j'ai obtenu cela, on peut le dire, de la crèche Sainte-Lucie. Mais le président est venu dans mon bureau, on a eu une heure et demie d'explication. Et moi, j'ai dit que dans ce cas-là, peu importe. Donc, il y a quand même une faiblesse du côté de la Ville qui devrait exiger cela. Il faut qu'ils participent. Ils ne sont, en théorie sur le papier, pas obligés. Mais ce n'est même pas le sujet. On ne peut pas donner de subventions à une crèche associative si le directeur ou la directrice de cette crèche peut s'exonérer d'une participation de la Commission qui est là pour faire respecter aussi des règles d'équité. Cette Commission est ouverte. Ce n'est pas de l'entre-soi et nous ne pouvons pas accepter à Paris, dans le 5<sup>e</sup> comme partout ailleurs, qu'on ne sache pas ce qui se passe. Au demeurant, quand on y va, les enfants ont l'air heureux, mais il faudrait quand même qu'il y ait un petit peu un retour sur investissement, si vous me passez l'expression. Donc, on vote, mais je vais faire un courrier et s'il n'y a pas de retour, je me permettrai de déposer un vœu pour qu'on leur demande de jouer le jeu.

**Mme Marine ROSSET** : Moi, je ne comprends pas bien pourquoi on vote pour.

**Mme Florence BERTHOUT** : Si on ne vote pas pour, ils ne peuvent plus fonctionner.

**Mme Corinne GABADOU** : On ne peut pas remettre la délibération au prochain conseil ?

**Mme Marine ROSSET** : En plus, je vois qu'il y a une différence. Tambour et trompette, vraiment, ne joue pas le jeu. C'est ça ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui.

**Mme Marine ROSSET** : Et les autres, vous avez du mal à avoir les informations ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, c'est Tambour et trompette.

**Mme Marine ROSSET** : C'est pareil ?

**Mme Corinne GABADOU** : Non, c'est Tambour et trompette.

**Mme Marine ROSSET** : C'est les mêmes ?

**Mme Corinne GABADOU** : C'est la fondation.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous ai dit que ça marchait bien. D'accord. Voilà. Donc, c'est une fondation. Mais là, cela veut dire que... Alors, on peut dire qu'on n'a pas voté en Conseil d'arrondissement. Évidemment, nous ne nous faisons pas d'illusion, ce sera voté

en Conseil de Paris. La DFPE va dire : « Vous ne pouvez pas faire autrement ». Mais cela donne un signe. Moi, je suis d'accord, parce qu'il faut qu'on...

**Mme Marine ROSSET** : Nous, on est prêts à vous suivre. Cela ira plus vite, peut-être.

**Mme Florence BERTHOUT** : Bon, qu'est-ce qu'on fait ? On ne vote pas ?

**Mme Corinne GABADOU** : Je pense qu'il ne faut pas voter ou s'abstenir, je ne sais pas.

**Mme Florence BERTHOUT** : Qu'est-ce qu'on fait ? Si on ne participe pas au vote, qu'est-ce que cela signifie ?

**Mme Corinne GABADOU** : Je pense qu'il faudrait s'abstenir.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est soumis pour avis. Je propose qu'on vote contre, de toute façon, et cela va peut-être faire un petit sursaut psychologique.

**Mme Corinne GABADOU** : Peut-être une réaction.

**Mme Florence BERTHOUT** : Une réaction parce qu'on n'y arrive pas. Oui ?

**Mme Anne BIRABEN** : Je pense qu'on va s'abstenir parce que je pense que c'est un peu dur de... Je pense que le signal doit être donné. Peut-être que l'abstention est déjà un signal, quand même, non ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Si tout le monde s'abstient, elle n'est pas votée.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui. On peut tous s'abstenir. Ce n'est pas voter contre. On s'abstient.

**Mme Corinne GABADOU** : Oui.

**Mme Anne BIRABEN** : Parce que c'est quand même la première fois que notre attention est portée sur ce sujet et sur cette difficulté.

**Mme Florence BERTHOUT** : On est déjà au courant, cela fait des mois.

**Mme Anne BIRABEN** : Oui, mais nous, au Conseil d'arrondissement, c'est la première fois qu'on nous soumet cette difficulté.

**Mme Florence BERTHOUT** : On s'abstient ? On peut s'abstenir. De toute façon, si l'on s'abstient, cela ne passe pas. C'est pareil. Abstention, si vous en êtes d'accord. Cela ne passe pas, le résultat est le même. On dira qu'on s'est tous abstenus. Je suis d'accord. C'est vrai que c'est mieux. Et on va leur écrire en disant qu'une abstention à l'unanimité, cela veut dire que cela ne passe pas. Sinon, on n'y arrivera pas. Je vous remercie de votre soutien, qui est un soutien pour toutes les familles.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 14 dont 3 pouvoirs

NPPV : 0

**La 2025 DFPE 104 n'est pas adoptée.**

**22 - 2025 DLH 198 - RÉALISATION, 5 RUE LAGRANGE (5<sup>E</sup>) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX PAR HABITAT SOCIAL FRANÇAIS - SUBVENTION (69 445 EUROS)**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Anne BIRABEN qui va rapporter la DLH 198.

**Mme Anne BIRABEN** : Merci, Madame la Maire. La DLH 198 porte sur le 5 rue Lagrange dans notre arrondissement, qui est géré par l'Habitat social français, qui est signataire d'un bail emphytéotique avec la Ville depuis 1987 et qui porte sur un ensemble immobilier construit en 1850. Le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation de cet ensemble, s'inscrivant dans les objectifs du Plan Climat-air-énergie. Ce plan vise notamment à réduire l'impact carbone du bâtiment qui est constitué de deux pôles d'émission importants : les émissions induites par la construction elle-même et les émissions induites par l'usage du bâtiment, par exemple la consommation énergétique. Aussi, le souci d'améliorer le confort d'usage, le confort d'hiver comme d'été. C'est important de souligner le confort d'été, parce qu'on est souvent dans un raisonnement d'économie d'énergie, mais pas suffisamment sur l'idée qu'il y a aussi un confort d'été avec les canicules qui sévissent de plus en plus fortement dans notre pays. Donc, j'insiste sur l'idée du rafraîchissement, de la désimperméabilisation et de la végétalisation. Le sujet, c'est aussi de réduire les consommations d'énergie par l'isolation et, évidemment, le système de chauffe pour apporter des réponses efficaces et adaptées. L'ensemble de ces interventions se fait dans le respect du patrimoine, dont la grande variété fait la richesse de Paris. Je l'espère effectivement, parce que parfois les rénovations énergétiques ne sont pas faites dans le respect du patrimoine. Espérons que, cette fois-ci, ce soit le cas. C'est pour cela que je vous demande de bien vouloir voter. Mais je vous parle quand même du budget, parce que, pour ce programme, Habitat social français bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 69 445 euros, ce qui semble raisonnable. La partie de la subvention au titre de la rénovation est plafonnée à hauteur de 40 % du prix de revient de l'opération. C'est pour cela que je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Donc cela concerne neuf logements sociaux. Avis favorable ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DLH 198 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**23 - 2025 DLH 244 - AVENANT N° 19 À LA CONCESSION DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE AVEC LA SOREQA**

**Mme Anne BIRABEN** : Cette DLH concerne un avenant à la concession de lutte contre l'habitat indigne par la société SOREQA. La Ville de Paris, pour lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne, a une concession d'aménagement qui est un outil privilégié permettant d'utiliser les prérogatives de puissance publique pouvant, si nécessaire, aboutir à l'appropriation publique des immeubles les plus dégradés, et d'apporter une assistance aux copropriétés des immeubles susceptibles d'être maintenus sous statut privé. En 2009, la Ville

a décidé de la création d'une société publique locale d'aménagement à vocation métropolitaine, la SOREQA, qui veut dire Société de requalification des quartiers anciens, et dont l'objet est de mener des opérations liées au traitement de l'habitat insalubre ou dégradé et de requalification de quartiers anciens sur le territoire.

Le traité de concession prévoit deux modes d'intervention. Le premier, c'est l'appropriation publique à travers l'acquisition des immeubles. Le deuxième, c'est l'appui aux propriétaires privés en vue de la réhabilitation des immeubles par les propriétaires. C'est ce deuxième cas qui nous concerne aujourd'hui, puisqu'il s'agit de l'adresse du 9/11 rue Saint-Séverin, qui est une copropriété qui se compose d'un bâtiment de R+5, 32 logements et 2 locaux commerciaux. La dégradation et l'insalubrité sont très importantes, puisqu'il y a même eu un effondrement, et la copropriété a été évacuée à la suite de cet effondrement et d'un arrêté de mise en sécurité urgent.

En 2022, une première tranche de travaux urgents de sous-œuvre est engagée. Une deuxième tranche sera ensuite nécessaire pour réaliser une réhabilitation complète. Un niveau d'impayés important fragilise la bonne exécution des travaux. C'est un vrai souci. Et un portage de redressement est à prévoir pour certains lots. L'idée est de stabiliser la copropriété et peut-être, à l'issue, de revendre des lots.

Il y a aussi un troisième volet qui est important, à savoir que l'extension du périmètre du droit de préemption urbain concerne aussi cette copropriété. Donc ce droit de préemption urbain s'exerce si le lot est mis en vente, mais encore une fois l'idée est de stabiliser cette copropriété et de pouvoir entamer les travaux.

Aussi, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : On passe aux votes. Avis favorable ? Je vous remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DLH 244 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

#### **24 - 2025 DSOL 143 - SUBVENTIONS (9 000 EUROS) À 4 ASSOCIATIONS ET CONVENTION ANNUELLE AVEC 2 ASSOCIATIONS, AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE SOLIDARITÉ 5<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT 2025**

**Mme Florence BERTHOUT** : En l'absence de notre collègue Nazan EROL, il s'agit des subventions attribuées à quatre associations et une convention annuelle avec deux associations au titre du Fonds d'animation locale scolarité, ce qu'on appelle le FALSOL, qu'a créé la Mairie de Paris pour financer des projets sociaux innovants, en priorité dans les quartiers populaires. Je trouve que c'est bien, mais enfin, nous, on a 9 000 euros sur 500 000. On peut aussi faire des projets très sociaux pour des publics en grande difficulté. Néanmoins, nous nous sommes attelés à la tâche au sein d'un petit groupe animé par l'établissement public des solidarités, en liaison étroite avec la Direction générale et évidemment l'Adjointe chargée de la santé et du social, également de votre serviteur.

Les projets ont été déposés sur la plateforme parisienne, et là, vous avez les associations qui sont concernées et les projets, surtout, qui sont concernés par les associations qui ont été retenues. Il y a la formidable Autonomie Paris Saint-Jacques qui va organiser, dans le cadre de la Maison des aidants que j'ai créée il y a deux ans avec eux au sein de la mairie, dix ateliers bimensuels de deux heures animés par une plasticienne ou art-thérapeute avec un groupe de huit ou dix aidants. Vraiment, je vous assure que c'est un super projet pour les aidants. Vous pourrez obtenir plus de détails en allant sur le site au sein de cette délibération. Chaque séance se terminera évidemment par un temps d'échange et de partage, et le cycle se conclura par une restitution publique sous forme d'exposition, parce que cela c'est très important, pour offrir de la visibilité aux parcours souvent invisibles des aidants.

Ensuite, il y a Jeune & Engagé. Il s'agira pour des classes de bénéficier d'une intervention de trois heures qui sera organisée en deux temps avec une mise en situation aux gestions de crise. On va simuler une réunion de crise à travers des scénarios (bousculades avec blessures, harcèlement, etc.), pour travailler sur la gestion émotionnelle. C'est un projet, je pense, très intéressant. Cette intervention sera évidemment animée par des professionnels de terrain. Il s'agit de développer la réflexion, la prévention et la responsabilisation des élèves. C'est ô combien important. Concernant l'association La Cloche, que vous connaissez tous bien, puisqu'elle est installée dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, il y aura une soupe que La Cloche a qualifiée d'impopulaire qui sera organisée dans un lieu partenaire du 5<sup>e</sup>, pour réunir habitants du quartier avec ou sans domicile et familles. C'est inspiré, évidemment, de la soupe populaire, vous l'avez bien compris, mais en inversant un peu les rôles. Donc, je pense que cela sera un beau moment. Et cet événement est à la fois un moment convivial et de rencontre entre voisins, j'insiste, et une action de sensibilisation aux sans-abris et à la lutte contre l'exclusion. Et puis, le dernier, c'est SlashFit, que je ne connaissais pas, mais l'établissement public des solidarités a bien porté ce projet. Il s'agirait d'agir auprès des jeunes étudiants en précarité. Donc, évidemment, on pense aux 300 étudiants qui bénéficient d'Epi'Sol, l'épicerie solidaire pour les étudiants que nous avons créée dans la mairie en sortie de Covid. Et donc, on va organiser des ateliers qui, d'ailleurs, sont déjà menés dans le 13<sup>e</sup> depuis 2019. C'est trente minutes ludiques. Il y a des outils numériques, il y a des volets collectifs, des volets individuels pour avoir un accompagnement personnalisé, et l'objectif, vous l'avez compris, est d'allier convivialité et accompagnement pratique pour faciliter l'accès au droit. Tout cela pour la modique somme de 9 000 euros. Je remercie l'Établissement public des solidarités, qui a beaucoup travaillé pour qu'on trouve des projets concrets et opérationnels. Donc, vous voyez, ce sont des subventions à des associations qui sont modestes et opérationnelles. Je vous invite, évidemment, à voter favorablement, chers collègues. Avis favorable ? Je vous remercie pour eux.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DSOL 143 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **25 - 2025 DSP 49 - DOTATIONS (2 116 142 EUROS) ET AVENANTS POUR LE FINANCEMENT DES 9 CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE ASSOCIATIFS**

**Mme Florence BERTHOUT :** Il s'agit de dotations et d'avenants pour le financement des neuf centres de santé sexuelle associative. Le centre qui est concerné est le formidable Centre Colliard, géré par la Fondation Santé des étudiants de France, que vous connaissez bien, notamment vous, Madame LEMARDELEY. Ils ont une subvention en sensible augmentation, mais le nombre de patients a augmenté de 5 %, et il y a un deuxième cabinet de gynécologie qui a été organisé. Donc, on ne peut que s'en féliciter. Vous avez, dans le dossier, tout le détail de ce que fait ce Centre Colliard. Le public, évidemment, reste majoritairement féminin et de moins de 30 ans, mais pas uniquement. Et il est à noter la part non négligeable, nous rappelle-t-on dans le dossier, de mineurs reçus, 150. Cela permet aussi de collationner des informations préoccupantes et de les suivre très attentivement. Avis favorable, chers collègues ? Avis favorable et je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DSP 49 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **26 - 2025 DVD 57 - SUBVENTIONS - CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS BOÎTES À VÉLO, WIMOOV ET LA FNAUT**

**Mme Florence BERTHOUT** : Je cède la parole à Édouard CIVEL qui va rapporter la DVD 57.

**M. Édouard CIVEL** : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'attribuer des subventions à trois associations, à savoir Boîtes à vélo, qui ne sont pas des box à vélo comme on peut parfois les voir dans l'espace public. C'est une association qui vise à faire la promotion de la sécurité routière et de l'activité de startups basées sur le vélo, avec de la cyclogistique. Une autre association a été créée en 1995 pendant les grèves pour favoriser le covoiturage. Elle s'appelle Wimoov et, maintenant, elle étend ses activités à la promotion des mobilités douces. Et la troisième association est l'Association des usagers des transports d'Île-de-France. Donc pour un montant total de 45 000 euros pour les actions que souhaitent mettre en place ces associations dans le domaine de la prévention routière et de la sensibilisation à l'usage du vélo.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pas de remarque particulière ? Avis favorable, je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DVD 57 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **27 - 2025 DVD 98 - STATIONNEMENT DE SURFACE – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**Mme Florence BERTHOUT** : On passe à la DVD 98 : stationnement de surface, mais pour tous celles et ceux qui œuvrent dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

**M. Édouard CIVEL** : Tout à fait. Merci, Madame la Maire. Cette délibération vise à exempter ou proposer à des structures de l'économie sociale et solidaire des tarifs préférentiels dans le cadre de l'occupation des places de stationnement sur le territoire parisien. Cela fait d'ailleurs plusieurs conseils d'arrondissement où nous avons un certain nombre de structures que nous exemptons, ou pour lesquelles nous faisons des aménagements sur les tarifs de stationnement. Il aurait peut-être fallu, quand on a réaugmenté les tarifs de stationnement, penser à tous ceux que l'on voulait exempter. Il y a peut-être une stratégie un peu différente à avoir là-dessus. Mais bon. En tout cas, ce sont des activités qu'on a envie de garder dans la ville. Et donc, on peut comprendre qu'on veuille permettre des activités sans avoir des coûts de stationnement prohibitifs pour des structures qui ont besoin d'utiliser des camions ou ce genre de chose. Je vous propose de voter favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui ?

**M. Alexandre BARRAT** : Merci, Madame la Maire. Évidemment, nous sommes pour les activités associatives relatives à la réduction des déchets, en l'occurrence, à l'économie circulaire, à la préservation des ressources naturelles ou au circuit court. Mais la gratuité a un

coût très élevé pour les finances de la Ville qui, pour rappel, est fortement endettée et en déficit. Il est indiqué dans la délibération que ces associations sont vulnérables économiquement. Mais est-ce à dire que pour la gauche parisienne, les artisans et les commerçants de la ville, eux ne sont pas vulnérables ? Je pense aux artisans qui viennent dépanner, mais aussi aux artisans qui ont pignon sur rue ou encore aux commerces de bouche qui ont pignon sur rue. L'exécutif de la Ville a réduit massivement le nombre de places de stationnement dans la capitale et le résultat pour les commerçants est que, pour les dépannages et les livraisons, les difficultés de stationnement et circulation génèrent des factures très élevées pour les artisans. Et je devrais peut-être même dire « prohibitives », Corinne. Certaines boulangeries vont jusqu'à louer des places de stationnement afin de fidéliser leurs employés. Nous en sommes là. La Ville œuvre peut-être pour l'économie sociale et solidaire, mais elle manque d'un plan global pour l'attractivité économique et l'activité économique à Paris. Et nous allons voter contre cette délibération.

**Mme Florence BERTHOUT** : D'autres prises de parole ?

**Mme Marine ROSSET** : Oui, simplement pour indiquer qu'effectivement, il y a des tarifs préférentiels qui sont proposés pour les artisans. Et puis, quand ils sont équipés de véhicules électriques, il y a aussi la gratuité. Je voulais apporter cette précision, parce que ce que vous dites est en partie faux. Il y a un effort de la Ville pour que le stationnement ne grève pas effectivement le budget des artisans et des entreprises quand ils viennent livrer ou tout simplement travailler.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. On passe au vote ? On passe au vote si vous le voulez bien.

**M. Alexandre BARRAT** : Une dernière remarque. Finalement, ce sont toujours les mêmes qui payent. 18 euros de l'heure tout de même, je rappelle. C'est vraiment prohibitif. Gratuit pour les uns, 18 euros de l'heure pour les autres.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ce n'est pas faux. Alors, avis défavorable ? Trois avis défavorables. Abstention ? Une abstention. Avis favorable ? Cela passe.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 7 dont 2 pouvoirs

Contre : 3 (Mme BIRABEN et MM. BARRAT et BOUCHET)

Abstentions : 4 dont 1 pouvoir (Mmes EROL et GABADOU, MM. CASANOVA et ISARE)

N.P.P.V : 0

**La 2025 DVD 98 est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

## **28 - 2025 DVD 107 - PARC DE STATIONNEMENT SOUFFLOT (PARIS 5<sup>E</sup>) - PRINCIPE DE DÉLÉGATION POUR LA MODERNISATION ET L'EXPLOITATION DU PARC**

**M. Édouard CIVEL** : Il s'agit de faire une nouvelle délégation pour l'exploitation du parc. Il va donc y avoir un marché public qui va être passé dans les mois à venir. Donc, c'est le cadrage pour la délégation de la gestion de ce parc rue Soufflot.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ce sera fin 2027. Nous regarderons avec beaucoup d'attention cette DSP, je le dis, parce qu'aujourd'hui il y a vraiment de gros problèmes sur la délégation, sur le respect de la délégation, notamment les questions de nettoiement, les questions de fonctionnement d'ascenseurs, les questions de parc-vélos et les questions de PMR.

Je voudrais ajouter que ce serait intelligent, mais ce n'est pas l'objet de cette délégation, d'avoir une clause de révision au milieu : si les parties respectent cela, la DSP va à son terme, et, si elles ne le respectent pas, on peut dire que, comme on le fait dans des DSP

intelligentes, la DSP sera plus courte. En général, c'est très efficace. Avis favorable ? Pardon, je vous en prie.

**Mme Marine ROSSET** : Je partage vos points de vigilance, mais je voulais simplement souligner que le fait qu'on rénove aussi un peu ce parc de stationnement va dans le sens de plus d'électrification, et que de nouveaux usages soient favorisés aussi dans ce parking. Pardon, mais je voudrais vraiment revenir sur le vote précédent.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, on ne revient pas sur les votes précédents, s'il vous plaît. Vous savez que la parole est libre, mais on reste sur les votes. Sinon, on ne s'en sort pas. On ne revient pas sur le vote précédent. Vous ferez tout ce que vous voulez sur les réseaux, mais on ne revient pas sur les votes précédents, sinon on ne s'en sort pas.

**Mme Marine ROSSET** : Mais si, excusez-moi, mais...

**Mme Florence BERTHOUT** : Non. Marine ROSSET, au Conseil de Paris, quand une délibération est passée, elle est passée. Allez-y, quand vous voulez. Ce qui est valable pour vous est valable pour tout le monde.

**Mme Marine ROSSET** : Juste une phrase.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous poursuivons si vous voulez sur les délibérations.

**Mme Marine ROSSET** : Ils ne votent pas la délibération qui est proposée. Vous n'avez pas voté sur la délibération qui est proposée. Vous votez sur des principes.

**Mme Florence BERTHOUT** : Mais vous reviendrez au Conseil de Paris, Marie-Christine LEMARDELEY sera là pour le rappeler. S'il vous plaît, chers collègues.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DVD 107 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **29 - 2025 DAE 160 - PROLONGATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS DÉCOUVERTS PARISIENS**

**Mme Florence BERTHOUT** : Sur la DAE 160, je cède la parole à Benjamin ISARE.

**M. Benjamin ISARE** : Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, cette délibération vise à prolonger la délégation de service public concernant les marchés découverts alimentaires parisiens. Je vous rappelle très brièvement que Paris compte 73 marchés découverts alimentaires en activité, que ces marchés sont divisés en deux lots, le lot A et le lot B qui sont divisés au niveau des arrondissements. Nous, le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes dans le lot B, qui est piloté par le groupe Dadoun. Cette délégation de service public arrive à échéance le 3 janvier 2026. Elle avait été signée pour une durée de six ans. Il est demandé, via cette délibération, de prolonger la délégation de service public jusqu'au 5 juillet 2026, ce qui est plutôt une bonne chose, qui permet de se caler avec le calendrier des élections. Je vous demande de voter favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Encore une fois, ce n'est pas une délibération sur le contenu. Nous prorogeons seulement. Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs  
Pour : 11 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 3 (Mme BIRABEN, MM. BARRAT et BOUCHET)  
N.P.P.V : 0

**La 2025 DAE 160 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous poursuivons l'ordre du jour complémentaire.

**Mme Anne BIRABEN** : Je n'ai pas l'impression qu'on ait voté la délibération. Enfin, cela nous a paru très rapide.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pardon. Laquelle ? Excusez-moi.

**Mme Anne BIRABEN** : La DVD 107, finalement, on l'a votée ou on ne l'a pas votée ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Soufflot ? On ne l'a pas votée ? Ah bon. Alors on vote sur Soufflot. Je pensais qu'on l'avait votée. Alors, DVD 107, avis favorable ? Modulo tout ce qu'on a dit.

### **30 - 2025 DEVE 66 - SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DONS EN NATURE (90 807 EUROS)**

**Mme Florence BERTHOUT** : On repasse à la DEVE 66, et je cède la parole à notre collègue, Édouard CIVEL.

**M. Édouard CIVEL** : Merci, Madame la Maire. Il s'agit de subventions à une série d'associations qui ont des actions en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité dans un certain nombre de lieux parisiens. Alors, on est assez peu concernés, mais on est quand même appelés à voter pour cette délibération puisque la quasi-totalité des associations subventionnées n'intervient pas sur le 5<sup>e</sup> arrondissement. Deux associations ont des interventions qui sont supposées concerner tout Paris : d'une part, l'association Jardinot, qui doit créer des outils pédagogiques au jardinage écoresponsable, orienté autour de quatre jeux de jardinage écoresponsable afin d'enrichir le réseau de bénévoles formés dans le cadre du contrat Jardins partagés Main verte et Jardins Relais avec la Ville de Paris pour un montant de 1 000 euros. C'est super. Je pense qu'on mettra en relation nos jardins partagés avec eux. C'est une très bonne chose. Et la deuxième association, Les Passeurs de curiosités, qui ont une activité dans tout Paris, mais qui vont être plutôt à destination des quartiers populaires, donc cela ne concerne pas en priorité le 5<sup>e</sup> arrondissement, et qui construisent des mini-muséums multisensoriels ludiques et itinérants.

**Mme Florence BERTHOUT** : Jardinot 1 180, ce qui va en subvention.

**M. Édouard CIVEL** : Je vous propose de voter favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable ? Je vous en remercie.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs  
Pour : 14 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 0

**La 2025 DEVE 66 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

### **31 - 2025 DPE 39 - APPROBATION DE LA RÉVISION DU ZONAGE PLUVIAL DE PARIS**

**Mme Florence BERTHOUT** : Là, il faut s'accrocher.

**M. Édouard CIVEL** : C'est un morceau un peu plus gros.

**Mme Florence BERTHOUT** : Si vous avez eu le temps de tout lire, vous me le direz. Moi, je n'ai pas eu le temps de tout lire. Loin s'en faut.

**M. Édouard CIVEL** : Vous ne teniez pas un bureau ce week-end, Madame LEMARDELEY ? Parce qu'on l'a reçu il y a peu de temps. Le zonage pluvial est une obligation des collectivités dans le Code général des collectivités. On en a eu un premier à Paris en 2018, qui a été implanté. L'objectif de ces zonages pluviaux est d'étudier comment on doit gérer les eaux de pluie dans les nouveaux plans, dans les nouveaux projets d'urbanisme et d'aménagement qu'il peut y avoir, notamment les nouvelles constructions. Aujourd'hui, Paris est à 75 % imperméable alors qu'on a à peu près 45 millions de mètres cubes d'eaux pluviales qui sont déversées sur nos têtes chaque année.

**Mme Florence BERTHOUT** : 75 % imperméables.

**M. Édouard CIVEL** : Et dans le territoire de Paris on compte les bois de Boulogne et de Vincennes. Donc je vous laisse imaginer ce que c'est en dehors des bois. L'idée ici est de simplifier et de réformer les exigences du zonage pluvial précédent avec un objectif unique, c'est-à-dire la gestion locale d'une capacité de gestion en local de 10 millimètres d'eau de précipitation sans rejet dans les réseaux. Alors, 10 millimètres, c'est 10 litres dans un mètre carré pour vous donner un ordre de grandeur. C'est une pluie moyenne. C'est en fait à peu près 80 % des pluies que l'on va avoir à Paris sur une année. Sur ce zonage pluvial, il y a eu une enquête publique pendant deux semaines, en juin. En fait, cette réforme du zonage pluvial s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion des eaux de pluie à Paris. Vous avez pu voir que pour les Jeux olympiques on a fait construire un bassin, notamment à Austerlitz, pour être capable de stocker des eaux de pluie pour éviter que les égouts ne débordent et ne se rejettent dans la Seine. Néanmoins, c'est un faux problème. En réalité, en général, c'est plutôt en amont de Paris que cela déborde et que cela crée le problème d'"imbaignabilité" de la Seine. Vous avez pu voir cet été qu'on n'a pas pu se baigner dans la Seine tous les jours. En réalité, ce n'est pas du tout que le bassin d'Austerlitz était plein. Le bassin d'Austerlitz est presque, j'ai envie de dire, surdimensionné par rapport aux précipitations qu'il peut y avoir sur Paris. Le problème est, en amont de Paris, les précipitations et le débordement des réseaux d'assainissement des villes en amont dans la Seine. Donc quand vous avez des réseaux d'assainissement en amont qui débordent dans la Seine, évidemment, la Seine en aval, c'est-à-dire à Paris, est polluée. De là à dire que le bassin d'Austerlitz n'a servi à pas grand-chose, il n'y a qu'un pas. Mais c'est un autre débat. 90 millions d'euros, je crois. Je vous propose néanmoins de voter favorablement cette révision du zonage pluvial. Ce sera appliqué en 2026. Cela veut dire que sur les nouvelles constructions, on devra s'assurer qu'il y a une capacité à gérer les eaux pluviales. Donc soit vous avez des toitures végétalisées, soit vous avez des récupérations d'eaux de pluie. Donc tout ça, ce sont de très bonnes choses. Merci, je vous propose de voter favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, Anne BIRABEN.

**Mme Anne BIRABEN** : C'est une délibération que je trouve très importante, parce que tout le monde a remarqué que dans Paris, dès qu'il pleut un petit peu, il y a des flaques partout, l'eau stagne. Ce n'est pas bon du tout, surtout l'été avec les moustiques. Et notamment, j'ai souvent remarqué qu'il y avait des flaques d'eau sur les parcours PMR. Donc ce sont des choses aussi à prendre en compte. Et donc je pense qu'un zonage, évidemment, c'est bien. Probablement que cela ne suffit pas. Il y a beaucoup d'autres choses à faire, notamment

drainer l'écoulement des eaux, et puis surtout son réemploi. Le réemploi de ces eaux débordantes qui nous envahissent. Ce serait bien de pouvoir les récupérer, par exemple, dans le réseau d'eau non potable. Mais le réseau d'eau non potable, il faut dire aussi qu'il est quasiment à l'abandon. La Ville a abandonné toute cette partie. C'est fort dommage, parce que je pense que cela avait une très belle utilité et que, très régulièrement, il y a des bras de ce réseau d'eau qui sont fermés. C'est un réseau qui est ancien, qui date d'Hausmann, comme le réseau d'eau potable, deux réseaux en parallèle. Donc c'est très dommage. Et je pense qu'il serait intéressant que la Ville puisse réinvestir dans ce réseau d'eau non potable, puisqu'il n'y a pratiquement pas de débit. Et je vais vous dire une chose, certainement vous allez dire l'inverse, mais c'est quelque chose que j'ai bien étudié, il y a notamment un rapport de l'APUR qui en fait part : c'est que nos squares et jardins sont, pour la plupart, arrosés avec de l'eau potable, à cause de cet abandon du réseau non potable. Ce que je trouve fort dommage, évidemment, parce que le prix du mètre cube d'eau potable n'est pas tout à fait le même que le prix du mètre cube d'eau non potable. Évidemment, il faudrait que la Ville puisse faire des efforts à ce niveau-là. Et donc je vois qu'il y a beaucoup d'intentions, et c'est très bien, nous allons voter pour. Mais il n'y a pas beaucoup d'actions en lien avec la réalité de ce qu'est le débordement d'eau qu'on subit de plus en plus avec les pluies diluvienques qu'on a à cause du changement climatique, entre autres, et surtout cet abandon du réseau d'eau non potable qui pourrait être mis en état et servir pour le bien local. Merci beaucoup. Nous allons voter pour.

**Mme Florence BERTHOUT :** Est-ce qu'il y a des remarques ? On m'a toujours dit que non, pas pour les jardins, mais pour laver les rues, donc c'est à vérifier, chers collègues, qu'ils utilisaient l'eau non potable. C'est ce que m'a toujours dit la DPE. On va quand même vérifier cela. Merci pour vos remarques. Avis favorable ? Voilà.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**La 2025 DPE 39 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

### **32 - 2025 DVD 29 - PARC DE STATIONNEMENT BERCY SEINE (12<sup>e</sup>) - AVENANT N° 10 À LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LA PROROGATION DE LA DURÉE D'EXPLOITATION ET MODIFICATION DES DISPOSITIONS TARIFAIRES DU PASS AUTOCAR. RETIRÉE EN COURS DE SÉANCE.**

**Mme Florence BERTHOUT :** Si vous êtes d'accord, je propose de retirer la DVD 29. Je ne vois pas, mais peut-être je n'ai pas compris, en quoi cela concernait le 5<sup>e</sup> arrondissement. Si vous pouvez m'expliquer en quoi le parc de stationnement Bercy-Seine, qui est installé dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, concerne le 5<sup>e</sup>, il y a un truc.

**Mme Anne BIRABEN :** Je suis assez d'accord avec vous, Madame la Maire. Néanmoins, c'est quand même quelque chose qui est énormément utilisé par les Parisiens. D'après ce que j'ai en tête comme chiffre, 60 % de touristes, 40 % de Parisiens.

**Mme Florence BERTHOUT :** Oui, mais c'est la loi PLM, ce n'est pas dans le 5<sup>e</sup>. Je ne vois pas pourquoi on va délibérer. En Conseil de Paris, je veux bien, mais le parc de stationnement Bercy n'est pas utilisé dans le 5<sup>e</sup>. Ce n'est pas un équipement du 5<sup>e</sup>, ni de près ni de loin. Vraiment pas. Je ne sais pas pourquoi cela a atterri chez nous, franchement. Je propose de le retirer. On ne va pas voter sur quelque chose qui ne concerne ni de près, ni de loin le 5<sup>e</sup> arrondissement. À ce moment-là, à chaque fois qu'il y a une délibération sur le parc de stationnement au Louvre, à Bercy, etc., on va délibérer. Cela ne concerne ni de près ni de loin le 5<sup>e</sup> arrondissement. Donc je propose de le retirer de l'ordre du jour. Avis favorable pour le retirer ?

## La 2025 DVD 29 est RETIRÉE EN COURS DE SÉANCE

### 33 - V052025049 - VŒU RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE GRAVANT LES NOMS DES FONDATEURS DU JUDO SUR LA FAÇADE DE L'ESTP. RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE

**Mme Anne BIRABEN** : Voilà un vœu sympathique concernant...

**Mme LEMARDELEY** : Si c'est vous qui le dites.

**Mme Anne BIRABEN** : Oui, parce que c'est sympa. Tout le monde aime le judo. Tout le monde en a fait, ou tout le monde connaît quelqu'un qui en fait. Et alors, savez-vous que cela a été importé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Je ne sais pas si cela vous dit quelque chose le jujitsu. C'est l'ancêtre du judo et cela a été importé pour la première fois dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Et je remercie donc Léon Eyrolles, vous savez, ce directeur de l'École supérieure des travaux publics qui a longtemps, très longtemps, été dans le 5<sup>e</sup> arrondissement boulevard Saint-Germain et qui, malheureusement, nous a quittés puisque maintenant ils sont installés hors de Paris. Et Léon Eyrolles a créé ce club du jujitsu en 1936 pour ses étudiants et ceux de la Sorbonne. C'est donc au cœur du Quartier latin, près du Collège de France, de l'Institut du Radium, de la Sorbonne et des grandes écoles. Bref, cela a drainé tout de suite beaucoup de monde, et notamment des étudiants. Un certain nombre de scientifiques ont lancé cet ancêtre du judo, comme Moshé Feldenkrais, qui est un scientifique d'origine russe arrivé en France en 1929 et qui travaillait auprès de Paul Langevin et auprès de Frédéric Joliot-Curie, qui, avec Mikinosuke Kawaishi, je parle sous le contrôle de Philippe, donc expert japonais, et Paul Bonét-Maury, qui était pharmacien spécialiste de la radioprotection, ont fondé la Fédération française de judo, puisque, petit à petit, cela a fini par s'appeler le judo. Maintenant, c'est devenu quand même une fédération extrêmement importante, probablement une des premières en France puisqu'il y a près de 600 000 licenciés et 5 500 clubs en France. Donc, un sport phare en France maintenant. Et puis on a, vous savez aussi, des... Je vais vite, mais quand même...

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, mais là c'est sur l'apposition d'une plaque.

**Mme Anne BIRABEN** : Cela vaut le coup. Non, mais Marie-Christine, c'est important, je continue. Il y a aussi des sportifs aujourd'hui qui portent ce sport absolument formidable : Teddy Riner, Clarisse Agbégénou, vous connaissez cette femme formidable, David Douillet, Lucie Décosse, et bien sûr, Djamel Bouras. Je ne demande qu'une plaque avec les fondateurs. Pourquoi cela vous ennuie-t-il, le sport ? C'est un an après les Jeux olympiques. C'est super d'avoir cela. Je vous remercie.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors, on va répondre. Cher Philippe, allons-y.

**M. Philippe BOUCHET** : Juste deux petits points. Le président d'honneur de ce club, je l'ai appris récemment, était Jigoro Kano, qui était le fondateur du judo au Japon et membre du comité olympique, donc très important. Et puis, deuxième point, le temple du judo est au Japon. Il s'appelle le Kodokan et se situe dans le district du Bunkyo, avec lequel, Madame la Maire, vous avez signé un accord d'amitié au courant de l'été. Donc il y a un lien intéressant.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, mais alors...

**Mme Anne BIRABEN** : Vous voyez comme c'est important.

**Mme Florence BERTHOUT** : Tout cela est formidable, sauf que nous avons deux soucis majeurs pour apposer la plaque, et vous allez comprendre pourquoi. Même si l'idée est très belle. Ce sont deux problèmes de droit qui sont de taille. Alors, Violaine.

**Mme Violaine HACKE** : Merci, Madame la Maire. Merci, chère collègue Anne BIRABEN. Pour reprendre de manière factuelle et courte, promis, les locaux de l'École supérieure de travaux publics sont situés au 57 boulevard Saint-Germain. C'est le bâtiment rouge en brique, pour ceux qui ne situaient pas, et en effet, l'école a déménagé en 2008 à Cachan. Donc elle n'est plus du tout à Paris. Depuis cette date, le bâtiment n'est donc plus utilisé par l'ESTP, mais uniquement par la maison d'édition Eyrolles. Madame la Maire a appelé Monsieur Joël Cuny, le directeur général de l'ESTP, qui nous a indiqué ne pas avoir eu connaissance de cette demande et qu'en vertu du droit de la propriété intellectuelle, il n'était pas possible d'apposer une plaque au nom de l'ESTP sur un bâtiment qui n'est plus utilisé par l'école. Il nous a fait part de sa désapprobation et Madame la Maire a ensuite contacté...

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, moi je n'ai pas appelé Eyrolles, quelqu'un d'autre l'a fait.

**Mme Violaine HACKE** : ...que tu as croisé, du coup. Bref, tu as échangé avec...

**Mme Florence BERTHOUT** : Avec le patron d'Eyrolles.

**Mme Violaine HACKE** : Son dirigeant, qui n'était pas davantage informé de cette proposition et qui ne souhaitait pas non plus y donner suite. Par conséquent, nous voudrions savoir si vous souhaitez retirer votre vœu.

**Mme Florence BERTHOUT** : Parce que le problème est qu'on a deux sujets là-dedans. On a cette question de droit de l'ESTP. Qu'ils ne soient pas informés, bon. On peut les informer. Mais c'est le problème du patron de l'ESTP qui nous dit : « propriété, moi je ne veux pas que cela aille là-bas », et en plus, le propriétaire des murs, Eyrolles, y est défavorable. Alors si vous levez ces deux réserves, moi je n'ai aucun souci. Et quand un propriétaire des murs, je ne vous apprends rien, n'est pas favorable, on ne peut pas le faire. Mais le premier sujet, je le dis, c'est la propriété intellectuelle. Alors, oui, l'ESTP, dont on pourra vous donner le nom d'ailleurs. Encore une fois, si les deux sont favorables, OK. Alors, retrait ?

**Mme Anne BIRABEN** : Je pense que c'est quand même dommage de...

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, mais chère collègue, retrait ou maintien ?

**Mme Anne BIRABEN** : Attendez, vous nous donnez là...

**Mme Florence BERTHOUT** : Mais ce sont deux raisons techniques. On ne peut pas.

**Mme Anne BIRABEN** : Ces deux raisons techniques peuvent être soulevées. Vous savez, quand on pose une plaque sur un immeuble, c'est vrai qu'on demande si la copropriété est d'accord ou pas.

**Mme Florence BERTHOUT** : Écoutez, soit vous le maintenez, il n'y a aucun problème, soit vous le retirez, ce n'est pas un souci. Pour des raisons de droit, nous ne pouvons pas le prendre. Et le propriétaire des murs de Eyrolles ne veut pas. Donc, il n'y a pas de sujet, mais maintenez-le si vous voulez. Ce n'est pas du tout un sujet. Je vous dis juste les deux raisons. Voilà, c'est tout.

**Mme Anne BIRABEN** : On a bien entendu les deux raisons. Donc, ce qu'on va faire, c'est qu'on va étudier aussi l'affaire pour voir vraiment les points de blocage et voir ce qui peut être débloqué. Et dans ce cas-là, nous reportons notre vœu à une prochaine fois, parce que je pense que c'est sympathique d'avoir un vœu comme cela.

**Mme Florence BERTHOUT** : Moi, je ne dis pas que ce n'est pas sympathique, je vous donne l'échange. Parfait, donc vœu retiré et reporté. Il faut qu'il y ait l'accord des deux.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je voudrais juste ajouter une couche à ce passionnant débat. Elle n'est pas classée, la façade d'Eyrolles ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Mais ça, ce n'est pas forcément...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Si, pour mettre une plaque.

**Mme Florence BERTHOUT** : En toute franchise, on a déjà mis des plaques sur des façades classées. Mais avant ce troisième sujet, qui en est peut-être un, le sujet c'est encore une fois l'ESTP, qui est quand même propriétaire du nom, jusqu'à preuve du contraire, et Eyrolles. Parfait.

**Le V052025049 EST RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE.**

#### **34 - V052025050 - VŒU RELATIF À L'AJOUT D'INSTALLATIONS POUR LES BÉBÉS DANS LES VESTIAIRES DE PISCINE. RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE**

**M. Alexandre BARRAT** : C'est un modeste vœu pour l'accueil des bébés dans les piscines et l'accueil des familles également. Le constat est le suivant : à la piscine Jean-Taris, il n'y a pas de meuble à langer. Il n'y a pas non plus d'espace pour changer un bébé et cela peut représenter une gêne à la fois pour le bébé et pour l'adulte, puisqu'ils sont évidemment mouillés. Il faut imaginer, surtout au retour, lorsqu'on est tous mouillés. L'enjeu est de sécurité pour poser un bébé. Il ne faut pas qu'il tombe. C'est vraiment un enjeu de sécurité. Il y a un enjeu d'hygiène potentiel et puis, bien sûr d'intimité pour la famille. L'objet de ce vœu est donc de faire ajouter une installation dans les vestiaires des piscines du 5<sup>e</sup> arrondissement, notamment la piscine Jean-Taris, pour faciliter le changement des bébés et de leur accompagnant.

**Mme Violaine HACKE** : Merci beaucoup, cher collègue. Ce vœu faisait partie du budget participatif qui a été voté et approuvé il y a déjà trois ans. Il a été un peu retardé, puisque nous avions eu quelques soucis à la piscine Jean-Taris. Il devait être prévu pour cet été, mais on a eu un souci pour récupérer le matériel, qui représente 1 500 euros pour information. Et cela a bien été recalé aux vacances de la Toussaint. Là, on n'a pas de problème, on a bien tout le matériel. J'ai bien revérifié avant de vous répondre. Donc ce sera installé là, dans quelques jours.

**M. Alexandre BARRAT** : Et quid d'avoir éventuellement, ce qui serait encore mieux et ce qui se fait dans une piscine, notamment du 19<sup>e</sup>, une salle permettant de se changer ? Est-ce qu'il s'agit juste d'un meuble à langer ou bien carrément d'une installation comme il y en a pour les handicapés à la piscine de Jean-Taris, qui est d'ailleurs très bien ?

**Mme Violaine HACKE** : Je vous relis le budget participatif : il s'agit d'installer des tables à langer et des bancs dans les vestiaires afin de permettre aux parents de changer leur bébé. Le coût est estimé à environ 1 500 euros. C'est ce que nous avions voulu il y a trois ans.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est une table. Ce n'est pas une salle, d'après ce que j'ai compris, puisque c'est ce qui avait été voté.

**Mme Violaine HACKE** : Oui, c'est une table dans les vestiaires.

**M. Alexandre BARRAT** : Merci. Alors il est satisfait effectivement. Donc je veux bien le retirer.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci infiniment, cher collègue.

**Le V052025050 EST RETIRÉ EN COURS DE SÉANCE.**

### 35 - V052025052 - VŒU RELATIF À L'OUVERTURE DE COURS D'ÉCOLE LE SAMEDI AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES

**Mme Florence BERTHOUT** : Qui défend votre vœu sur l'ouverture des cours d'école le samedi ?

**Mme Marie ROSSET** : Écoutez, cela fait un peu le lien avec le précédent vœu, puisque cette idée, de pouvoir ouvrir pas forcément tous les week-ends, mais un certain nombre de samedis par an les écoles et les collèges qui ont des cours oasis qui permettent aux enfants ou à des associations de proposer des activités le week-end, est déjà appliquée dans différents arrondissements de Paris. Moi, j'y suis très favorable, surtout que, quand vous faites un tour des squares où il y a des jeux d'enfants dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, le week-end, c'est vraiment très surchargé. Et donc il me paraît important que l'on puisse avoir des usages différenciés de différents lieux, d'autant plus que la Ville investit une certaine quantité d'argent dans ces cours oasis et ces lieux qui peuvent être aussi des îlots de fraîcheur pour les personnes âgées quand la température augmente. Et une nouvelle fois, je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais cela peut permettre aussi à des associations d'intervenir. Je sais qu'à L'Arbalète, notamment, l'association L'Arbachouette organise parfois des activités, que ce soit du karaté ou d'autres choses pour les enfants de l'école. Donc on peut imaginer que cela concerne les enfants de l'école, mais aussi d'autres écoles, sachant que dans les autres arrondissements, y compris le 6<sup>e</sup>, c'est la Ville qui propose un service de sécurité à l'entrée de l'école pour qu'il y ait effectivement une veille des entrées et des sorties.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, chère Corinne ?

**Mme Corinne GABADOU** : Chère Marine ROSSET, la réponse est non. Je vais vous expliquer pourquoi : parce que tout simplement on a contacté, avec Maxime, tous les directeurs d'école.

**Mme Florence BERTHOUT** : Maxime, tout le monde ne le connaît pas.

**Mme Corinne GABADOU** : Maxime Lamasa, ici présent. Les directeurs d'école ont dit qu'ils n'étaient absolument pas favorables, à l'unanimité.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors pour être tout à fait honnête, il y a une directrice qui a dit "pourquoi pas". Donc il faut quand même entendre cela. Honnêtement, s'il y a une directrice qui dit « oui, banco, allons-y », pourquoi pas. Mais je me permets d'insister, mais vraiment entendez-le, sur le fait que les directrices ou directeurs n'y sont pas favorables. Je vais vous expliquer pourquoi ils ne sont pas favorables. Je ne vais pas faire un cours sur l'école sanctuaire, etc., parce que ce n'est pas le sujet, même s'il peut y avoir un débat là-dessus. Ils ne sont pas favorables parce qu'ils n'ont aucune assurance. Peut-être que vous avez trouvé une école, parce que dans le 6<sup>e</sup> il y en a peut-être une, une fois de temps en temps où il y a de la sécurité. Nous avons contacté parallèlement les services centraux pour savoir si on était assurés si on ouvrait une école, s'il y aurait de la sécurité et du nettoyement. On n'a pas d'assurance, et il ne faut pas se raconter d'histoire. On n'a pas d'assurance. C'est ma réserve. Parce que vous avez raison : les samedis, c'est "pas mal" dans les petits squares. Je me permets quand même de signaler les cours oasis, et vous savez qu'on s'est battus aux côtés de la Ville d'ailleurs pour qu'il y en ait, pour qu'il y ait les budgets.

La question de l'entretien, ce n'est pas rien. Nous avons passé des heures avec les équipes pour savoir comment cela avait été ficelé, parce que vous savez que, quand il n'y a pas quelqu'un pour surveiller, les copeaux, par exemple, qu'on a mis partout, le lundi matin vous en avez partout. Et qui va nettoyer les copeaux ? Pardon d'être très terre à terre. Ce sont les femmes de ménage. Ce n'est pas du tout du détail. C'est dans le même état d'esprit que j'ai fait attention et que je me suis battue pour qu'on n'aille pas nous mettre du sable ou des petits rus, parce qu'un moment donné, ils voulaient faire des rus. J'ai dit « ne mettez surtout pas cela parce que les enfants vont y aller à pieds joints, et quand ils vont entrer, cela va être

une horreur ». Et ce n'est pas l'unique raison, mais je me permets de signaler, et il y a peut-être quelque chose à inventer si la Ville donne des moyens. Il y a quand même des rues aux écoles qu'on peut peut-être imaginer fermer, modulo une association. D'ailleurs, rue de l'Arbalète, c'est déjà le cas. Je vous invite le mercredi, le samedi, le vendredi soir, le dimanche. Je peux vous dire que les enfants jouent, courrent, plus d'ailleurs dans la rue aux écoles que dans la cour oasis. Et il y a des endroits, assez étonnamment, où vous n'avez quasiment pas d'enfants. Par exemple, le 28 rue Saint-Jacques, alors que vous avez ce petit square, il n'y a pas beaucoup d'enfants, et dans la rue aux écoles, je ne m'explique pas pourquoi, vous n'avez pas beaucoup d'enfants. Donc moi, je fais ce constat-là : si vous trouvez un directeur d'école qui dit « OK, banco, allons-y », pourquoi pas, mais il faut, de grâce, le ménage. Je vous assure que les personnels de ménage, d'ailleurs, sont souvent réservés, et je les comprends, quand on dit qu'on va faire des cours oasis. Ce n'est pas qu'elles sont contre, mais elles commencent à voir que là, il va y avoir du sable, et là, des copeaux, et là autre chose, et là une prise d'eau pour que les enfants aient de l'eau. Donc je vous assure que ce n'est pas simple du tout.

**Mme Marine ROSSET** : Non, mais j'entends bien. Je pense qu'on peut y aller graduellement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, peut-être qu'il y en a une que vous pouvez trouver.

**Mme Marine ROSSET** : Il me semble qu'un collège notamment, peut-être qu'il y a moins de peur, il y a moins d'enjeux aussi.

**Mme Corinne GABADOU** : Alors, je t'interromps, Marine.

**Mme Marine ROSSET** : Juste, je finis. Et par ailleurs, le fait qu'on ouvre à des associations d'abord. Parce qu'avec une association, vous avez en fait un responsable. Vous avez celui qui va animer l'atelier, qui va faire faire du sport, qui va faire faire du foot, etc.. Même des choses très simples comme cela. Enfin, pour les enfants, pour faire du foot dans le 5<sup>e</sup>, ce n'est pas évident de trouver des lieux.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, ils vont aux arènes.

**Mme Marine ROSSET** : Oui, mais les arènes, il y a aussi la pétanque.

**Mme Florence BERTHOUT** : La rue aux écoles, ce n'est pas mal pour faire du foot.

**Mme Marine ROSSET** : Donc, je me dis qu'on peut commencer avec...

**Mme Florence BERTHOUT** : Écoutez, trouvez un collège ou une école...

**Mme Corinne GABADOU** : Marine, j'ai contacté les principaux des collèges. Je vais te dire une chose : au contraire, ils sont complètement opposés parce qu'ils habitent dans le collège et ont très peur au niveau de la sécurité. Collège Alviset, si tu mets quelqu'un à l'entrée, il ne peut pas sécuriser l'intérieur du bâtiment et n'importe qui peut s'introduire. Il y a des problèmes de sécurité très importants.

**Mme Florence BERTHOUT** : Si vous permettez, ce que je vous propose pour avancer...

**Mme Marine ROSSET** : Juste un exemple, pardon, j'arrête après. Dans le vœu, il est bien dit « avec l'accord de la direction de ces établissements ». Quand je prends la rue Rollin, si le reste des salles est fermé, cette partie de la cour qui donne sur la rue est facilement utilisable.

**Mme Florence BERTHOUT** : Sous condition d'avoir l'accord, cet exemple est l'exception qui confirme la règle. Ce que vous dites est très juste, si on ferme. Je ne veux pas

forcer la main, mais c'est vrai. Peut-être faut-il flécher. Par exemple, ici pendant quatre heures le samedi, cela pourrait être des jeux de balle. Honnêtement, les enfants ont besoin de jeux de balle. Je trouverais cela personnellement assez malin, à condition qu'on n'aille pas nous casser les vitres, évidemment. C'est-à-dire qu'il faut accepter de jouer avec des ballons qui ne sont pas de vrais ballons de foot. Je veux dire qu'on peut avancer là-dessus. Mais je vous donne la réponse. Franchement, on a fait le tour. Peut-être que l'on pourrait avancer sur cette cour qui, pour le coup, est totalement "sûre". Enfin, me semble-t-il. Oui, Alexandre BARRAT, et puis on va passer.

**M. Alexandre BARRAT** : J'avais des questionnements qui rejoignent un peu ce qui a été dit. Comment est-ce que vous gérez, Marine, le risque attentat ? Qu'est-ce que vous faites s'il y a des dégradations ? C'est important. Et qu'est-ce qu'on fait pour nettoyer si c'est sale le lundi matin. Si vous arrivez à résoudre ces trois questionnements...

**Mme Florence BERTHOUT** : Mais on peut le faire peut-être graduellement s'il y en a un, et peut-être flécher pour trois heures tous les samedis dans un endroit bien identifié. Flécher par exemple les jeux de balles, où objectivement c'est compliqué. On peut essayer, mais il faut qu'il y ait une association qui gère cela. Peut-être qu'il y a une association sportive qui pourrait gérer cela, je n'en sais rien. Mais si ce n'est que le ballon, il n'y aura pas à nettoyer. On passe au vote ou...

**Mme Anne BIRABEN** : Le nettoyage est très important.

**Mme Florence BERTHOUT** : On peut prendre des photos tous les vendredis soir, tous les samedis matin. Mais enfin bon, en même temps...

**Mme Corinne GABADOU** : Honnêtement, je pense que le temps le timing n'est pas le bon, parce que les gens ne respectent rien actuellement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, on ne part pas sur autre chose.

**Mme Corinne GABADOU** : Non, mais je vous le dis. Et les directeurs d'école ont très peur de retrouver leur école dégradée.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors, qu'est-ce qu'on fait ?

**Mme Corinne GABADOU** : C'est non.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pardon ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : On ne va pas le retirer, parce qu'on voudrait faire une expérimentation.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans le vœu. On passe au vote, il n'y a aucun problème. Je vote contre parce que je ne veux pas un système qui est contre les directrices écoles. Elles y sont toutes opposées.

**Mme Marine ROSSET** : Dans le vœu, il y a marqué « sous conditions à l'accord de la direction de l'établissement ».

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, pardonnez-moi, mais je ne vote pas un vœu qui donne un très mauvais signal aux directrices écoles avec qui nous avons des contacts quotidiens, qui vont y voir un appel d'air. J'assume, comme je l'avais fait l'année dernière et l'année d'avant, de voter contre. Je respecte tout à fait votre position. En revanche, si on trouve une directrice, un proviseur, un principal qui est favorable à l'expérimentation, je voterai des deux mains. Mais je ne vote pas un vœu qui dit qu'on peut le faire. Parce que cela veut dire

qu'on va avoir des demandes reconventionnelles de toutes les associations de la Terre disant qu'un vœu a été voté.

**M. Édouard CIVEL** : Mais l'année dernière, quand vous avez déposé le même vœu, la même réponse vous avez été faite.

**Mme Marine ROSSET** : Ce n'était pas tout à fait le même vœu. C'est pour cela que j'insiste sur le fait que, là, il est proposé qu'on demande à des associations de candidater.

**Mme Florence BERTHOUT** : Encore une fois, les directrices ne veulent pas. Je pense qu'on ne se comprend pas. Elles ne sont pas favorables, même avec des associations.

**Mme Marine ROSSET** : Non, je ne comprends pas parce qu'on a avancé au cours de la discussion, et puis finalement vous revenez en arrière.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, mais si vous en trouvez une...

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Vous avez dit vous-même qu'il y en avait une qui voulait bien.

**Mme Florence BERTHOUT** : Si vous en trouvez une, mais je ne voterai pas un vœu qui dit qu'on peut le faire. Mais il n'y a aucun problème pour le faire si vous en trouvez une qui est favorable, au contraire. Mais je ne fais pas d'appel d'air parce qu'elles vont avoir le sentiment qu'on leur a demandé leur avis et qu'après on dit que c'est ouvert aux associations. Donc elles vont dire que ce n'est pas la peine de leur demander leur avis.

**Mme Marine ROSSET** : Mais vous avez une directrice qui a dit oui.

**Mme Florence BERTHOUT** : Qui a dit, « moi pourquoi pas, si j'ai les moyens et si je suis assurée de » Et donc on a appelé en disant qu'on pouvait le faire, et là, la CASPE nous a dit non. Elle ne dit pas qu'elle n'est pas favorable, attention. Elle dit « moi, je ne peux pas vous assurer qu'on va pouvoir mettre un agent pour faire le ménage et encore moins pour faire la sécurité ». Voilà. On passe au vote.

**Mme Anne BIRABEN** : On a déjà voté.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, on n'a pas voté. Avis favorable ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Avis favorable. On est trois donc.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, attendez. Je vous taquinais. Il y en a trois favorables.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Il y en a trois.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, mais c'est parce que ça faisait trois plus deux, cinq. Non, mais je plaisante. Avis défavorable ?

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 3 dont 1 pouvoir (Mmes LEMARDELEY et ROSSET, M. AUDOUIN)

Contre : 11 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 0

N.P.P.V : 0

**Le V052025052 est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.**

**36 - V052025057 - VŒU VISANT À PÉRENNAISER LE FINANCEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE VOLONTAIRES POUR ASSURER DES PATROUILLES EN SOIRÉE**

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous passons à un vœu que je vais rapporter très rapidement, vraiment. Le directeur de la police municipale du 5<sup>e</sup> nous apprend cette semaine, hier, qu'on lui a supprimé tous les budgets, vous entendez bien, pour les heures supplémentaires. Au début, on se dit qu'il y a les heures supplémentaires de nos agents pour quand on fait un conseil municipal, quand on fait des conseils de quartier, quand il y a des manifestations culturelles, etc.. J'ai fait une première réponse un peu naïve, en disant « bon, écoutez, on n'aura qu'à se débrouiller ». Et puis tout à coup, il me dit qu'il y a un gros problème, puisqu'il ne peut plus avoir un seul agent entre minuit et 2h du matin. Monsieur l'Adjoint, je parle sous votre couvert, où c'est là, dans un arrondissement festif, touristique, tel que le nôtre, que nous avons les plus gros sujets d'incivilité et de nuisances sonores. Donc, vous imaginez. Je peux vous dire que des mails, nous en recevons, je ne dirai pas toutes les heures, mais entre les mails, les appels téléphoniques, etc., les appels à des PMV, c'est quotidien. Donc, moi, je demande de pérenniser le financement des heures supplémentaires des agents de la police municipale volontaire pour assurer les patrouilles en soirée. Pour être tout à fait transparente, j'ai immédiatement appelé le cabinet de Monsieur Nordman, parce qu'on travaille très bien ensemble, en lui disant « mais c'est quoi ce truc-là ? ». Je dois dire que le cabinet découvrait cela, et je pense que c'était de bonne foi. Donc, ils m'ont fait savoir qu'ils étaient partants pour pérenniser. Et donc, si j'ai confirmation de Monsieur Nordman entre aujourd'hui et le Conseil de Paris, et je pense que je l'aurai, évidemment, je ne déposerai pas ce vœu en Conseil de Paris. Je vous passe les détails du contenu du vœu, que le cabinet a. Tout cela se fait en parfaite transparence avec le cabinet de Monsieur Nordman, qui a découvert quand même le truc.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, ce n'est pas possible. On passe au vote.

**Mme Anne BIRABEN** : Comment le directeur l'a su ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Je ne voudrais pas le mettre en porte à faux.

**Mme Anne BIRABEN** : Il n'est pas au courant, mais le directeur de la PM est au courant.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, tout simplement nous touchons là à des fonctionnements de la Ville de Paris. C'est-à-dire que les directeurs des polices municipales sont réunis par leur hiérarchie, et on leur dit : voilà, vos budgets. Mais c'est effectivement un point sensible que vous soulevez.

**M. Alexandre BARRAT** : Donc, est-ce à dire que l'exécutif de la Ville diminue les budgets de la police municipale pour 2026 ? C'est le point.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non. Je viens d'expliquer la chose. Je viens de dire que la direction des polices municipales dit à chaque directeur, à notre directeur comme à d'autres « voilà, vos budgets, vous devez réduire, donc on vous supprime les patrouilles en soirée ». Elles sont pourtant absolument majeures et d'ailleurs je me suis battue auprès de Monsieur Nordman pour avoir des patrouilles en soirée. Donc, c'est un peu une tambouille administrative et Monsieur l'Adjoint m'a dit qu'il n'était pas au courant et qu'on restaure. Tout à l'heure, il a fait appeler par sa directrice de cabinet en disant qu'a priori le problème était réglé, je vous donne toutes les informations dont je dispose, et qu'en tout cas, pour le 5<sup>e</sup> on ne supprimera pas. Donc je souhaite qu'on maintienne pour avoir un écrit. Je suis un peu comme Thomas, c'est-à-dire que j'aime bien avoir un écrit.

**M. Alexandre BARRAT** : Donc je reformule ma question, qui était finalement tournée vers le politique. Je ne comprends pas. Cela veut dire que Madame Hidalgo et Monsieur Simondon, son adjoint aux finances, sont d'accord pour réduire le budget de la police municipale ? Le politique n'a pas son mot à dire ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous parle du 5<sup>e</sup>. Si on veut bien, parce que sinon...

**M. Alexandre BARRAT** : C'est politique à un moment donné.

**Mme Florence BERTHOUT** : Mais je n'en sais rien.

**M. Alexandre BARRAT** : Je n'ai pas dit que vous aviez la réponse, mais je me tourne vers la gauche et je ne comprends pas.

**Mme Marine ROSSET** : Je peux répondre ?

**M. Alexandre BARRAT** : On a quand même un membre de l'exécutif de Madame Hidalgo dans la salle.

**Mme Marine ROSSET** : Oui. Très bien. Merci, Monsieur BARRAT. Vous comprenez vite, mais il faut vous expliquer plusieurs fois. Pour prendre un parallèle, vous avez par exemple une école maternelle à Mouffetard où il y a eu une erreur de chiffres dans les élèves. Donc au départ elle devait perdre une classe, et puis finalement, la classe a été maintenue. Là, il y a une réunion, les heures supplémentaires sont enlevées et puis, après discussion avec le cabinet de Monsieur Nordman, visiblement la maire du 5<sup>e</sup> a la confirmation que cela va être au remis.

**Mme Florence BERTHOUT** : Cela date d'il y a deux heures.

**Mme Marine ROSSET** : Voilà. D'accord. Votons le vœu.

**Mme Florence BERTHOUT** : Si on veut bien se cantonner, j'essaie.

**Mme Marine ROSSET** : On est favorables. On fait aussi confiance. Vous nous dites « si jamais les heures sont vraiment remises, j'enlève mon vœu en Conseil de Paris ». Voilà, avançons comme cela.

**Mme Florence BERTHOUT** : Et peut-être qu'il y aura d'autres sujets en Conseil de Paris, mais ce n'est pas mon sujet. J'essaie d'être très "localo-locale", parce qu'il y a Paris, la France, le monde, et puis, il y a obtenir ces heures-là qui sont vitales pour nous. Vraiment, parce que si on n'a pas cela, alors cela veut dire que... C'était un des enjeux de la DPMP partout à Paris, mais singulièrement dans le 5<sup>e</sup>. Et honnêtement, je ne sais pas ce qui se passe ailleurs. Je mets au vote. Je vous remercie. Avis favorable ? Je pense qu'on est tous d'accord.

Votants : 13 dont 3 pouvoirs

Pour : 13 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**Le V052025057 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**37 - V052025051 - VŒU VISANT À APPOSER UNE PLAQUE EN HOMMAGE À PIERRE BAROUH AU 11 RUE DE L'ESTRAPADE**

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors, on termine par un vœu sympathique. Je n'en suis pas l'autrice totale. Attendez, il faut rendre à César ce qui est à César. J'avais prévu un petit intermède musical. On l'a ou pas ? Vous allez comprendre pourquoi. Pour terminer, on en a pour deux minutes. Vous nous faites la petite animation musicale ou pas ? Cela dure une minute. L'idée est d'apposer une plaque en hommage à Pierre Barouh, au 11, rue de l'Estrapade, avec l'accord de la copropriété.

*Musique : La Bicyclette*

**Mme Florence BERTHOUT** : Tout le monde connaît le texte de cette merveilleuse chanson, et vous ne saviez peut-être pas, comme moi je l'avoue avec humilité, on ne sait pas tout, que le rédacteur de cette merveilleuse chanson était Pierre Barouh. Celui qui a appelé mon attention sur ce personnage important est notre cher Jean-Marc dos Santos, que vous entendez tous le dimanche notamment, et toute la semaine rue Mouffetard en particulier, qui d'ailleurs a une mémoire, connaît de tête un nombre incalculable de textes. Pierre Barouh est arrivé dans les années 1980 au 11, rue de l'Estrapade. D'ailleurs, dans cet hôtel particulier où il avait un appartement, vous aviez un défilé de chanteurs, d'artistes, Doisneau, Montand, Baden Powell, guitariste brésilien, à ne pas confondre avec celui qui a créé le scoutisme. Et c'est un auteur-compositeur et aussi acteur. Il avait été acteur, par exemple, vous l'apercevez dans *Un homme et une femme*. Il y a une coquille dans ce vœu, que vous avez toutes et tous évidemment relevée, parce qu'il n'a pas composé la musique de *Un homme et une femme*, puisque c'est Francis Lai, mais il en a écrit les paroles. Je cite juste dans le vœu, mais franchement allez voir parce que moi-même j'ai découvert les textes incroyables : *La Plage* chantée par Marie Laforêt, *La Bicyclette* évidemment, chantée notamment par Yves Montand, *Des ronds dans l'eau* de Françoise Hardy. Et comme « des ronds dans l'eau », cela veut dire qu'il ne faut pas perdre son temps à des futilités, je vous propose de passer immédiatement au vote.

Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**Le V052025051 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup, je vous souhaite une très belle soirée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.**

Le Secrétaire de séance,

Philippe BOUCHET

